

Saint Paul des Landes



*Bulletin Municipal
d'Information
2017*

Services municipaux

TARIFS GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE

Ces tarifs, applicables depuis le 1^{er} septembre 2016, résultent de la délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2016 :

Garderie scolaire			
Matin & mercredi	Soir de 15h30 à 16h30	Soir de 16h30 à 18h30	Transport scolaire en Taxi
Tarif A	Tarif D	Tarif B	Tarif C
Ticket bleu	Ticket vert	Ticket rose	Ticket blanc
0,84 €	0,37 €	1,42 €	0,30 €

Cantine		
Enfants de la commune	Enfants domiciliés hors de la commune	Adultes
2,85 €	4,10 €	5,90 €

Les menus de la cantine scolaire sont consultables sur le site de la mairie de SAINT PAUL DES LANDES

Il est rappelé que les inscriptions pour le restaurant scolaire se font auprès du secrétariat de mairie et sont pris en compte au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.

- Tous les jours d'inscription demeurent facturés lorsque l'absence n'est pas signalée en Mairie.
- Le repas n'est pas facturé si l'absence est signalée 48 heures à l'avance; Dans le cas où elle est signalée moins de 48 heures à l'avance seul le 1^{er} jour d'absence est facturé.
- La facturation est effectuée environ tous les deux mois par la Trésorerie d'AURILLAC Banlieue.

RAPPEL AUX PARENTS : La garderie scolaire peut désormais être payée avec les Chèques Emploi Service Universel (CESU).

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : sur rendez-vous.

Mardi : 14h à 18h

Mercredi : 8h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Tél.: 04 71 46 30 24

Fax : 04 71 46 40 92

mairie-st-paul-des-landes@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-paul-des-landes.fr

MÉDIATHÈQUE LA GRANGE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : Fermé

Mardi : 15h à 18h

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 15h à 18h

Vendredi : 15h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Tél.: 04 71 46 34 28

mediatheque.st-paul@orange.fr

CCAS - SERVICE D'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

ACCUEIL

Lundi : 9h à 12h et 14h à 17h

Jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h

Mercredi : 9h à 12h et 14h à 17h

Tél.: 04 71 46 30 24

MÉDECINS DE GARDE

- Les nuits de 19h00 à 8h00,
- Les week-ends du samedi à 12h00 au lundi à 8h00
- Les jours fériés...

Continuez à appeler le numéro de votre médecin traitant.

Votre appel sera pris en charge par une secrétaire médicale puis un médecin qui, s'il le juge nécessaire, vous dirigera sur cette nouvelle structure.



ASSISTANTE SOCIALE

Mme BONHOMME Emilie assistante sociale du Conseil Départemental du Cantal reçoit sur rendez vous le 4^{ème} mardi du mois de 14h à 17h à la Mairie de SAINT PAUL DES LANDES. Tél.: 04.71.46.99.63

LA POSTE

HORAIRES D'OUVERTURE

du mardi au vendredi :

de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

Dernière levée : 11h30

13 rue de la Mairie

Tél.: 04 71 63 04 27

Etat civil 2016

Décès

- Pierre MERCADIER, le 12 janvier
- André LAPORTE, le 21 janvier
- Elise TIRABI née GANDILHON, le 29 février
- Jean Yves DA SILVA, le 22 mars
- Emile LOCHE, le 7 avril
- Annie SORDELLI née POULET, le 30 juin
- Nicole DEVEZE née CORTEY, le 1er août
- René TAMISIER, le 2 août
- Jacques LEMAIRE, le 14 août
- Julien FRAYSSE, le 27 août
- Alice BENONIE née CAGNA, le 1^{er} septembre
- Emilienne GRANDSEIGNE née VIDAL, le 9 octobre
- Géraud BOMBAL, le 15 octobre
- Yvonne ROUX, née SERVANT, le 11 novembre

Naissances

- Lily MURAT, le 8 février, 13 chemin des Hirondelles
- Maëlys GAILLARD, le 21 mars, 3 allée de Moinac
- Raphaël HEZARD, le 2 avril, 2 allée des Rives du Caroffe
- Lucas BALCELLS, le 15 juin, 29 Escouderc
- Lia MARCOMBE, le 12 juillet, La Vialle
- Louise BONNET, le 11 août, 11 rue des Ecoles
- Lucas PAUCOT, le 27 août, 17 rue de Moinac
- Zélie MALLET, le 11 septembre, 5 La Camp de Veyrières
- Abby VIGNERON, le 10 octobre, 2 rue de Bernatou

Mariages

- Aurélie BERTIN et Marie FRANÇOIS, le 9 janvier
- Philippe LEGROS et Pascale VERGNE, le 19 mars
- Tarek BEN DAMIA et Carole PERUTI, le 4 juin
- Jean-Christophe MEYER et Vanessa BOITTEUX, le 6 août
- Pierre-Louis LIOTARD et Julie GAGNE, le 8 octobre

] Mot du Maire



Saint Paulaises, Saint Paulois,

La Zone d'Activités du Garrigoux est aujourd'hui opérationnelle. Cet équipement nécessaire pour le développement de Saint Paul des Landes et de sa région a été réalisé par la Commune en partenariat avec la CABA, le Conseil Départemental, la Région Auvergne et l'Etat. Deux artisans sont déjà installés, deux sont en cours d'acquisition d'un terrain, des lots restent disponibles. La Zone a été transférée à la CABA, conformément aux exigences de la loi NOTRe. Désormais c'est l'intercommunalité qui assurera la gestion de cet équipement de développement économique.

La sécurisation des cheminements piétons de la Rue des Ecoles, au niveau du parking du groupe scolaire est terminée. Il en résulte un ralentissement considérable de la vitesse des voitures et des camions grâce à deux plateaux surélevés très contraignants. C'est un exemple qu'il serait nécessaire de reprendre sur toutes les zones dangereuses de la voirie communale ou départementale du bourg de Saint Paul des Landes. Aujourd'hui, grâce à la création de



trottoirs et à la vitesse limitée des véhicules, les abords de l'école permettent aux piétons de circuler en toute sécurité.

En 2017, la Route d'Ayrens recevra un premier équipement destiné à ralentir les véhicules et donc à sécuriser le cheminement des piétons.

Saint Paul des Landes est traversé par plusieurs routes départementales qui convergent au centre du Bourg. C'est un avantage sur lequel s'appuie le développement de notre Commune.

Il ne faut pas que, à cause de l'irresponsabilité de certains, cet avantage devienne une entrave au bon fonctionnement de la Commune. On ne peut mettre en balance la vie des gens et quelques dizaines de secondes en moins pour traverser Saint Paul des Landes.

Le dernier chiffre fourni par l'INSEE établit à 1582h la population de notre Commune, Saint Paul des Landes continue à se développer. Nous sommes heureux et fiers d'accueillir de nouveaux habitants.

En 2017, les élus de Saint Paul des Landes continueront à travailler pour renforcer encore l'attractivité de leur Commune, pour renforcer le lien social, pour installer les conditions qui permettent de bien vivre à Saint-Paul des Landes.

Les élus du Conseil Municipal souhaitent que 2017 soit une bonne année.



Jean-Pierre Dabernat

Maire de Saint Paul des Landes

] Sommaire

<i>Services municipaux :</i>	<i>p.2</i>	<i>Travaux et projets :</i>	<i>p.20 à 23</i>
<i>Mot du Maire :</i>	<i>p.3</i>	<i>Social, Ecole, RPE :</i>	<i>p.24 à 28</i>
<i>Mot des Conseillers Départementaux :</i>	<i>p.4</i>	<i>Animations :</i>	<i>p.29 à 31</i>
<i>CABA</i>	<i>p.5</i>	<i>Expositions :</i>	<i>p.32 à 33</i>
<i>Environnement :</i>	<i>p.6 à 10</i>	<i>Médiathèque :</i>	<i>p.36</i>
<i>Conseils municipaux :</i>	<i>p.12 à 19</i>	<i>Associations</i>	<i>p.37 à 43</i>

Canton de Saint-Paul des Landes

TRIBUNE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX 2017



Déjà deux ans que nous sommes au service du Canton de Saint-Paul-des-Landes. Notre action est toujours guidée par la volonté d'améliorer la qualité de service pour tous les habitants du canton et de favoriser l'équité de traitement entre les territoires : urbains et ruraux.

La crise économique, dont on nous annonce souvent la sortie, demeure plus que jamais d'actualité. Il suffit d'ouvrir les yeux pour le constater : nombre de petites entreprises, nombres d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs, font face à une dégradation constante de leur activité, et donc de leur niveau de vie.

2017 sera une année décisive car dans un climat qui s'annonce difficile, nous élus, devons démontrer notre capacité à soutenir ceux qui créent de la richesse et de l'emploi dans le Cantal. Nous devons démontrer notre capacité à être un moteur de projets pour notre territoire, pour faciliter la vie des habitants comme des entreprises.

Mais surtout dans un contexte contraint, il faut être vigilant pour que les services publics de proximité soient présents à chaque échelon territorial car ils sont les garants de l'attractivité du monde rural et du maintien de sa population. Il en va de la survie de nos communes.

La réorganisation des territoires amène les populations à s'interroger sur le fonctionnement et les compétences des collectivités. Les nouvelles Régions prennent peu à peu leurs marques. Les Départements confortent leur rôle d'acteurs sociaux de proximité. Les fusions de communautés de communes prendront effet pour certaines au 1^{er} janvier 2017. C'est une nouvelle donne dans laquelle le citoyen a quelque difficulté à se repérer.

Il ne faut pas manquer de s'interroger sur la mise en place de l'accompagnement des citoyens face à ces changements pour leur permettre ainsi de se situer dans cette nouvelle organisation afin qu'ils puissent y exercer leurs devoirs et faire prévaloir leurs droits.

En effet, tout citoyen a un rôle primordial pour son avenir de par les choix qu'il effectue.

Les prochaines échéances électorales seront déterminantes pour le devenir de notre pays, mais aussi et surtout pour l'ensemble de nos collectivités, à quelque échelon que ce soit et c'est à nous élus de démontrer notre capacité à garantir l'avenir de notre collectivité départementale.

Que cette nouvelle année soit placée pour tous sous le signe de la paix et de la sérénité retrouvées.

Patricia Benito et Michel Cabanes

Conseillers Départementaux

CABA

INTERCOMMUNALITÉ : LA CABA POURSUIT SES INVESTISSEMENTS



Investir pour aménager le territoire, soutenir le développement économique et optimiser les services aux habitants : telles sont les lignes directrices fondamentales de l'action de la CABA. 7,6 M€ de dépenses réelles d'investissement (hors dette) ont ainsi été mobilisés en 2016 par la Collectivité pour conforter ces différents champs d'intervention.

Rendre le territoire attractif

Ce programme d'investissements est notamment marqué par la 2^e mi-temps des travaux du Stade Jean Alric, avec la réhabilitation en cours des tribunes Marathon. Le Centre Aquatique, la Médiathèque, le Prisme, l'Épicentre... font eux aussi l'objet de dépenses d'investissement liées à leur entretien régulier et à leur développement.

La CABA œuvre également à la valorisation touristique du territoire. Sur la presqu'île du Puech des Ouilhes, elle a poursuivi l'équipement du sentier «Son et Lumières». En 2017, c'est le Rocher de Carlat qui sera à l'honneur avec la création d'une visite en réalité virtuelle et augmentée. Sans oublier le projet de Station de Pleine Nature à Mandailles et les travaux prévus dans les Gorges de la Jordanne.

Soutenir l'activité économique

Le principal secteur d'intervention de la CABA reste le développement économique. Pour anticiper les besoins des entreprises, la Collectivité poursuit notamment le développement du Pôle Immobilier d'Entreprises. La 6^e tranche va démarrer début 2017. Dans le cadre de la ZAC Esban II, les réserves foncières sont en cours de finalisation.

Outil fondamental d'aménagement du territoire, l'aéroport a bénéficié en 2016 d'une extension de l'aire de stationnement des véhicules et de l'acquisition d'une dégivreuse. Les travaux de modernisation de la plateforme, en application de la Directive Européenne « Ciel Unique », se poursuivront en 2017. L'extension du parking avion et la réalisation d'un nouveau local pour les pompiers sont aussi programmées.

En ce qui concerne l'Urbanisme, la CABA a anticipé en 2016 l'intégration de cette compétence et s'est lancée dans l'élaboration d'un PLUi (cf. encadré). Par ailleurs, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (2017-2020) prendra la suite du Programme d'Intérêt Général réalisé entre 2012 et 2015. Ces opérations qui mobilisent



des aides de l'Etat et de différents partenaires constituent un véritable levier d'activité pour le secteur du Bâtiment.

Optimiser les services au quotidien

A ces dossiers structurants s'ajoutent les services du quotidien ! Pour optimiser le tri sélectif et le recyclage, le site de l'Yser fera en 2017 l'objet d'une restructuration complète avec le réaménagement de la déchetterie et la création d'un centre de pré-tri. Des évolutions majeures seront aussi mises en œuvre en 2017 en matière de Transports avec l'achat de nouveaux bus dont 2 navettes électriques et la restructuration complète du réseau.

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, des dossiers importants aboutissent notamment avec la mise en service du renforcement en eau de Lacapelle-Viescamp, mais également avec la finalisation du Schéma directeur de l'Eau potable qui permettra d'anticiper les travaux à réaliser sur le réseau pour répondre aux besoins futurs. C'est désormais une autre opération d'envergure qui va débiter : la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie. D'un coût prévisionnel de 32,8 M€, ce projet bénéficie d'un soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 60%.



UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Début 2016, avec l'accord des 25 Communes, la compétence Urbanisme a été confiée à la CABA. Ce nouveau service composé de 6 agents gère (en collaboration avec les communes) non seulement les autorisations du droit des sols (permis de construire, Déclarations d'intention d'aliéner...), mais aussi l'ensemble des documents en vigueur sur le territoire : Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Plans

d'Occupation des Sols (POS) et Cartes Communales (CC).

En application de la loi, la CABA s'est engagée dans l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi), document d'urbanisme unique qui les remplacera, définira les orientations d'aménagement communes à l'ensemble du territoire, et précisera leur application sur le terrain, notamment via les zonages d'urbanisme.

Durant son élaboration, les habitants sont invités à librement consigner leurs observations dans les registres de concertation disponibles en mairies. Le PLUi devrait entrer en vigueur en 2020. Jusqu'à cette date, les documents d'urbanisme des communes continuent de s'appliquer.

Plus de renseignements auprès du service Urbanisme de la CABA (www.caba.fr/plui - 04 71 46 86 30).

Déchets végétaux, changeons nos pratiques !



En ce début de nouvelle année, c'est l'occasion de faire un point sur la gestion de nos déchets végétaux et d'envisager de nouvelles habitudes car des changements vont intervenir.

Sur notre territoire bien vert, les déchets végétaux déposés par les habitants dans les déchèteries ne cessent de croître. Ce sont ainsi de nombreux transports qui ont lieu chaque année à la fois pour venir déposer les végétaux en déchèteries et à la fois pour les évacuer vers des sites de traitement quand les bennes sont pleines. Pourtant d'autres solutions existent !

Pour éviter d'avoir trop de déchets végétaux à gérer, il est possible de tondre en pratiquant le mulching, cela fait bien moins de tontes à ramasser et à évacuer dans un délai très court. Pour les branches et branchages, on peut aussi penser à des essences locales à croissance lente, les tailles sont ainsi moins fréquentes et moins pénibles.

Pour gérer au mieux ses végétaux, on le fait directement dans son jardin. Grâce au service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SMOCE*, les branches se transforment en un broyat particulièrement intéressant pour le paillage au jardin. La repousse des plantes indésirables est ralentie et l'humidité du sol est maintenue, ce qui évite de nombreux arrosages. Le broyat qui reste constituera de plus un apport complémentaire particulièrement utile dans le composteur en mélange avec les biodéchets alimentaires !



*Service gratuit proposé en appelant au SMOCE au 04-71-63-87-64 (délai d'attente d'environ 2 mois à prendre en compte)

**Cf. article 84 du règlement sanitaire départemental, circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18/11/2011, circulaire du 13-0103 du 11/02/2014

***Loi n°2014-110 du 06/02/2014, Loi n°2016-1087 du 08/08/2016

Si les quantités ne le permettent vraiment pas, les végétaux peuvent ensuite être déposés dans les déchèteries ou les sites de dépôts autorisés par les collectivités mais attention, le brûlage de déchets végétaux à l'aire libre est interdit**. Contrairement aux idées reçues c'est une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé. Toute personne qui déciderait de procéder au brûlage de ses déchets végétaux s'expose à une amende.

Particuliers ou collectivités, il est temps de s'y mettre. Ces bonnes pratiques vont ainsi permettre d'envisager avec plus de sérénité la fin prochaine des produits phytosanitaires mis à disposition des collectivités [au 1er janvier 2017]*** puis des particuliers [au 1er janvier 2019]***. Pour accompagner ces changements de pratiques, le SMOCE continuera à s'appuyer sur son réseau de guides composteurs en proposant au cours de l'année quelques rencontres thématiques et pourra également venir en appui aux services « espaces verts » des communes qui le souhaiteraient.

Résumé des bonnes pratiques :

- 1/ Je limite ma production de déchets végétaux
- 2/ Je composte tous mes biodéchets en mélange avec du broyat issu de mes branchages
- 3/ Je valorise mes végétaux directement dans mon jardin ou en m'organisant avec des voisins
- 4/ Si je ne le peux pas, je dépose mes végétaux sur un site autorisé (déchèterie, plate-forme, ...)
- 5/ Je ne brûle jamais mes déchets végétaux à l'air libre

Natura 2000



L'objet du réseau Natura 2000 est d'assurer le maintien de la biodiversité à l'échelle de l'Europe. Ces actions de conservation doivent s'intégrer dans un objectif général de développement durable des territoires. Il s'agit donc de garantir la conservation des richesses naturelles en maintenant les activités humaines.

Intégré au réseau Natura 2000 depuis 2004, le site de 507 hectares accueille des habitats naturels ainsi que des espèces animales et végétales d'un grand intérêt à l'échelle de l'Europe.

L'enjeu majeur du marais du Cassan et de Prentegarde est lié à la forte présence de zones humides et de cours d'eau imbriqués dans des espaces prairiaux et forestiers.

Mesures compensatoires, suite !

Les réaménagements de la RD120 ont entraîné la destruction de cinq hectares de zones humides. Dans l'impossibilité d'éviter et réduire ces impacts, CONNECT 120 en charge des travaux, a recherché des surfaces où appliquer des mesures compensatoires. Le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne a proposé deux sites dans le périmètre Natura 2000 Marais du Cassan et de Prentegarde sur la commune de Lacapelle-Viescamp : une lande humide abandonnée et une décharge sauvage.

Phase chantier. L'an dernier, cette lettre d'information revenait sur la dépollution de l'ancienne décharge. Aujourd'hui celle-ci est en voie de revégétalisation naturelle. Les botanistes du CEN Auvergne l'observent de près. En fonction de la végétation spontanée, ce site sera remis en pâturage ou laissé en libre évolution pour devenir une forêt riveraine.



Parcelles en rouge en mesures compensatoires RD120



Sur la lande humide du Camp de Cassan à l'ouest de la D461, l'équipe du CEN Auvergne a tronçonné et broyé environ 5 hectares, posé 3 000 mètres de clôture et trois descentes aménagées le long du ruisseau du Pont-Bernard. A noter que l'ensemble du débardage a été réalisé par des chevaux. En 2016 ce site a été pâturé par 5 chevaux de trait de race Auvergnate.

Les travaux réalisés sur le site en 2016 ont concerné les zones humides.

Pour les landes sèches à callune et genêts, le SIVU et le CEN Auvergne souhaitent monter un contrat Natura 2000 pour ouvrir le milieu afin rajeunir la lande qui est actuellement vieillissante et en voie de fermeture. Des travaux pourraient commencer dès 2017.

Créer un îlot de biodiversité dans sa forêt

Natura 2000 propose plusieurs outils pour s'engager en faveur de la biodiversité.

Des contrats spécifiques à la forêt existent. Parmi eux le contrat « bois sénescents ». L'objectif est simple : laisser vieillir les arbres et ainsi offrir le gîte et le couvert à de nombreux insectes (notamment se nourrissant de bois mort), mais aussi à tous les oiseaux et mammifères se nourrissant de ces insectes !

L'idée est d'identifier des vieux arbres (ayant déjà un certain diamètre) ou un îlot au cœur de la forêt et de s'engager à ne pas mener d'exploitation sur ces arbres ou la surface identifiée.

Le contrat est d'une durée de trente ans et une aide financière vient pallier le manque à gagner. Pour plus d'information vous pouvez joindre le CEN Auvergne au 04.71.20.77.20.



La Bourdaine

La Bourdaine (nom scientifique : *Frangula alnus*) est un arbuste emblématique du Marais du Cassan et de Prentegarde. On la retrouve essentiellement sur les milieux humides et acides. La taille de l'arbuste varie entre un et cinq mètres. Ses feuilles sont plutôt ovales, sans poils, avec les bords lisses et sont disposées de façon alterne (et non pas opposée).

Les fleurs visibles en juin sont blanches et discrètes. Les fruits sont plus exubérants. En été ils passent du vert au rouge puis au noir !

Un arbuste aux effets étonnants

Les chevreuils sont friands des bourgeons qui ont sur eux un effet psychotrope et modifie leur activité mentale, les rendant en quelques sortes... saouls !

Mais attention, les fruits sont toxiques pour l'homme.

L'écorce séchée peut avoir un effet laxatif. Mais son utilisation nécessite la plus grande précaution. La Bourdaine est très nectarifère. Les apiculteurs l'apprécient donc pour son caractère mellifère (du miel de Bourdaine est d'ailleurs produit dans le Marais).

Une dynamique vite exubérante

Sur le Marais, les parcelles abandonnées sont vite colonisées par la bourdaine qui peut « étouffer » la pelouse et la lande. C'est le cas des parcelles situées le long du Pont-Bernard. Les travaux réalisés dans le cadre des mesures compensatoires ont notamment consisté à couper la Bourdaine sur certains secteurs afin de favoriser le pâturage. Une veille annuelle sera

réalisée après coupe de la Bourdaine car cette espèce a la fâcheuse tendance de faire de nombreux rejets après coupe. Si besoin des chantiers bénévoles pourront être organisés pour contenir son développement.

POUR PLUS D'INFOS



Réseau Natura 2000
www.natura2000.fr

Maître d'ouvrage :



SIVU Auze Ouest-Cantal
Mairie
15150 St-Etienne-Cantalès
Tél. 04 71 46 31 40
Fax. 04 71 46 42 10
sivu.auze-ouest-cantal@laposte.net



CEN Auvergne
Antenne Cantal
8 rue des écoles
15 170 NEUSSARGUES
MOISSAC
Tél. : 04 71 20 77 20
www.cen-auvergne.fr



DREAL Auvergne-
Rhône-Alpes
7 rue Léo Lagrange
63 033 Clermont-Fd
Tél. 04 73 43 16 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



Fleurs de
la Bourdaine



Fruits de
la Bourdaine



Le site en quelques chiffres

- 3 communes concernées sur 507 hectares :
Lacapelle-Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès,
Saint-Paul-des-Landes

- 8 habitats naturels + 15 espèces d'intérêt
communautaire (dont 5 en annexe II)

] Le SIVU Auze-Ouest-Cantal

Durant cette année 2016, le SIVU Auze Ouest Cantal a participé à de nombreux événements afin de poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel humide de nos trois communes. Les élus ont, comme en 2015, participé à deux manifestations du territoire, le Salon de l'Eau, à Arpajon sur Cère en février, et les Florales de Saint Paul en mai. Afin de présenter au mieux le SIVU et ses actions, un diaporama a été réalisé puis utilisé sur les deux manifestations citées.

En février et mars s'est déroulée une action de débardage à cheval sur les parcelles à proximité du délaissé routier, action visant à les nettoyer afin de les remettre en pâturage. Il est important de noter que cette action a été entièrement prise en charge dans le cadre des mesures compensatoires du chantier de la RD120. Une journée de présentation des méthodes de remise en pâturage à destination des élus et des agriculteurs s'est déroulée en octobre dernier. Toujours dans le



cadre de ces mesures compensatoires, des clôtures ont été posées, et des points d'abreuvements pour les animaux ont été créés en décembre.

L'année 2016 a également vu la zone de départ du sentier de découverte s'enrichir de nouveaux panneaux, un au verso du panneau existant, représentant deux pages du livret accompagnant le

sentier de découverte, et deux panneaux de sensibilisation au ramassage des déchets, financés pour moitié par le SMOCE. De plus, en 2017, un panneau dendrochronologique fera son apparition sur une souche de chêne, afin d'expliquer aux visiteurs comment on peut dater l'âge d'un arbre. De nouveaux caillebotis ont été ajoutés afin de faciliter le passage dans des zones très humides.

En ce qui concerne Natura 2000, l'année 2016 correspondait à la fin de la convention de transfert passée

entre la préfecture et le SIVU pour la maîtrise d'ouvrage de l'animation. Lors du Comité de pilotage Natura 2000 qui s'est tenu à Saint Étienne Cantalès en novembre dernier, des élections ont eu lieu et le SIVU a été reconduit en tant que structure porteuse de l'animation du document d'objectif du site. Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation de ces animations, les résultats seront connus début 2017.

Le site du marais a fait l'objet de nombreuses sorties cette année encore, dont beaucoup encadrées par les animateurs du CPIE, permettant ainsi d'apporter aux visiteurs toutes les explications pour comprendre le fonctionnement et la nécessité de sauvegarder ces zones humides. Nous vous invitons à vous rendre cette année encore sur le site du Marais afin de profiter pleinement de la richesse de ce patrimoine.



Tri sélectif



Depuis novembre 2015, les élus de Saint Paul se sont engagés dans une démarche de réduction des déchets ménagers.

A l'horizon 2025, il faudra en effet avoir divisé par deux le contenu de nos poubelles. Actuellement, le coût de traitement d'une tonne de déchets ménagers sur le territoire de la CABA est d'environ 210 euros. Selon une étude réalisée dans le département, 60 % des déchets retrouvés dans les poubelles des Cantaliens ne devraient pas y être : la moitié pourrait être recyclée, et l'autre moitié pourrait être compostée.

Les agents du SMOCE sont venus à la rencontre des Saint Paulois en 2016 pour nous inciter à utiliser tous les moyens mis à disposition pour réduire nos déchets :

- tenue d'un stand lors des Florales en mai
- animation sur le marché un dimanche matin de juin
- contacts individualisés avec la population lors d'une opération de porte à porte, entre le 25 mai et le 10 août. 328 foyers de la commune ont ainsi ouvert leur porte aux agents du SMOCE, parmi eux, 97 % ont déclaré faire régulièrement le tri du verre et 85 % celui des emballages. De plus, 64 % de ces foyers ont déclaré composter les déchets végétaux ou restes de repas. En outre, 80 % de ces foyers ont également indiqué boire l'eau du robinet, geste permettant d'éviter l'achat de bouteilles plastiques.

Grâce à cette démarche, nous avons la confirmation que les habitants de la commune sont bien sensibilisés à la réduction des ordures ménagères, cependant, nous pouvons faire encore mieux, les élus de Saint Paul souhaitent que chacun d'entre nous continue et intensifie sa démarche personnelle de réduction des déchets.

Nous vous rappelons que plusieurs points d'apport volontaire sont à votre disposition sur la commune. La déchetterie des 4 Chemins est à votre service pour vous débarrasser également de tous vos encombrants et non recyclables. Le



service de broyage des végétaux du SMOCE est également à votre disposition pour vos déchets verts.

BILAN TRI SELECTIF 2015

Le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2015 établi par les services de la CABA rend compte cette année des bons résultats de la commune en matière de tri sélectif.

Sur les points d'apport volontaire de la commune, le poids total de la collecte approche les 85 tonnes et se répartit ainsi : Verre (41 tonnes), Journaux (30 tonnes) et Emballages (14 tonnes). Le poids total collecté dans les points verts de la commune est ressorti en 2015 à 54,7 kg/hab (contre 58,84 kg/hab en 2014, 54,02 kg/hab en 2013, 52,84 kg/hab en 2012). Ce total place la commune bien au dessus de la moyenne de la CABA qui est de 51,2 kg/hab.

Les élus ne peuvent que se féliciter de tels résultats et encourager toujours plus l'ensemble des habitants non seulement à utiliser les points d'apport volontaire mais aussi à faire preuve de civisme dans l'utilisation des différents containers. Au 31 décembre 2015, 109 foyers saint-paulois (contre 100 en 2015, 92 en 2014, 83 en 2013 et 79 en 2012) possèdent un composteur et ont adhéré à la démarche de compostage individuelle en signant la charte de compostage (20 en 2009). Entre 2012 et 2015 le nombre de foyers saint paulois équipés d'un composteur a ainsi augmenté de 38 %.

En KG/hab et par an	Moyenne sur le territoire de la CABA				Commune de SAINT PAUL DES LANDES									
	2012	2013	2014	2015	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Collecte des emballages	7,95	7,8	9,8	8,3	7	7.99	8.25	7.7	6.98	6.63	8,28	11,30	9,4	
Collecte des journaux et magazines	19,5	18,5	17,6	17,9	25.2	24	20.84	19	17.85	19.87	20,12	16,55	19	
Collecte du verre	30,5	30	32,1	25	34.41	28	33.19	29.43	25.39	26.34	25,62	30,99	26,3	

2017 : une révolution verte pour les municipalités

La loi de transition énergétique votée en 2015 s'est également souciee de la limitation des usages des produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, fongicides) : si l'usage de ces produits sera arrêté pour les particuliers en 2019, pour les collectivités et en particulier, les communes, c'est à compter du 1^{er} janvier 2017 que l'utilisation est interdite. Elle sera uniquement autorisée pour entretenir les cimetières et les terrains de sport.

Ainsi, dans notre commune, comme partout ailleurs, les équipes d'entretien devront se tourner vers des solutions alternatives, mécaniques principalement mais également vers une gestion différente des espaces verts : nous devons tous réapprendre à vivre avec la présence de « petites herbes » tout en les maîtrisant au mieux bien sûr.

Dans un souci de préservation de l'environnement, les équipes de la commune avaient déjà anticipé ces orientations et limité le recours aux produits phytosanitaires au strict nécessaire tout en assurant l'entretien de surfaces en espaces verts de plus en plus importantes... Nous invitons tous les saint-paulois à faire preuve de compréhension dans cette nouvelle ère plus nature...



Visite du Secrétaire Général de la Préfecture

Michel Prosic, secrétaire général et sous préfet du Cantal est venu à la rencontre des élus saint-paulois mardi 26 avril 2016.

La visite a débuté par une présentation de la commune par Jean Pierre DABERNAT, maire de la commune et par les trois adjoints, au cours de laquelle il a notamment été question des ressources communales, de la baisse des dotations de l'Etat, mais également du développement de la commune et plus particulièrement de la zone d'activité.

La rencontre s'est poursuivie par une visite de cette zone d'activité au cours de laquelle le secrétaire général de la préfecture a salué la volonté des élus de dynamiser l'activité économique sur la commune, idéalement placée à l'ouest du bassin aurillacois, et de faciliter l'extension des entreprises locales.

Cette visite a été suivie d'une réunion en mairie avec l'ensemble des élus.

Jean Pierre DABERNAT a insisté sur l'importance des partenariats et la qualité des relations avec l'Etat, la Région, le Département et la CABA pour la concrétisation des projets de la commune.

Michel Prosic s'est pour sa part félicité de l'attractivité de la commune et a indiqué que l'Etat avait un rôle im-



portant de conseil pour analyser et porter les projets de développement du territoire. Il a ainsi précisé que le dossier relatif au développement de l'école numérique sur la commune, indispensable pour que chaque enfant ait demain les mêmes chances de réussite, serait fortement soutenu par la Préfecture.

Les élus ont fait part de leurs préoccupations et de leurs réflexions quant aux possibilités et aux conditions de maintien à domicile des personnes âgées et à la disparition de nombreux services publics dans les territoires ruraux.

Voeux à la population

Tous les ans, la cérémonie des vœux est l'occasion pour le maire et le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DES LANDES, de réunir, par une invitation spécifique, tous les acteurs et les habitants afin de partager un moment convivial.

Le 16 janvier 2016, Jean Pierre DABERNAT a exposé dans son discours l'ensemble des réalisations de l'année ainsi que l'action générale de l'équipe municipale. Il a ensuite annoncé les projets importants qui allaient être mis en place durant l'année 2016 et les années suivantes.

Il a conclu son discours en adressant ses meilleurs vœux pour l'année à venir à toute la population et tous les acteurs de la commune.

La cérémonie s'est terminée avec le partage d'un moment convivial autour d'un traditionnel apéritif dînatoire préparé

par les élus, durant lequel les échanges et les rencontres ont pu alors se multiplier dans la bonne humeur et la convivialité.

Une nouvelle fois, le coeur de cette cérémonie a battu au rythme de notre commune, une commune où il fait bon vivre ensemble...



Conseil Municipal

Suite à la démission d'Isabelle LEDER, M. Géraud RAYNAL a été installé en qualité de conseiller municipal lors de la séance du 28 juillet 2016.

Il a été élu en tant que membre de la commission culture, communication, animations et loisirs le 18 octobre 2016.



CONSEILS MUNICIPAUX

] Séance du 13 janvier 2016.

UTILISATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

Adopté à l'unanimité

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 et de garantir le respect des délais de paiement, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015 soit opération 13 (travaux de bâtiments) 1825 €, ces crédits seront inscrits lors du vote du budget primitif 2016.

REDEVANCE CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT DE GAZ.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur les canalisations particulières de gaz.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LE PROJET D'ÉCOLE NUMÉRIQUE.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé au Conseil municipal de doter le groupe scolaire d'un matériel numérique éducatif performant pour pouvoir mener les activités indiquées dans les instructions officielles et de permettre de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage grâce au numérique. Ce projet consiste en :

- La mise en réseau de l'ensemble des bâtiments scolaires,
- l'équipement en matériel TICE : 2 classes mobiles constituées de 10 PC et 10 tablettes, 4 Vidéos projecteurs, 4 tableaux interactifs, 4 PC portables enseignants.
- La prestation AMO de Cantal Ingénierie Territoire.

Le coût estimatif de ces équipements a été chiffré à 39 229 € HT, soit 47 074.80 € TTC. Le plan de financement établi comme suit est accepté :

Dépenses HT		Recettes	
Réseaux	10 383	DETR	19 615
Matériel TICE	25 167	Fonds propres	9 814
Assistance à Maîtrise Ouvrage CIT	3 679	Emprunt	9 800
TOTAL HT	39 229	TOTAL	39 229

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE CONVIVIALITÉ AU STADE DE FOOT DE SAINT PAUL DES LANDES.

Adopté à l'unanimité

Les dirigeants de l'Union Sportive Cère et Landes souhaitent la création et l'aménagement d'un local destiné à la convivialité et à la pédagogie associée à la pratique sur le terrain de foot. Un projet de construction d'une salle a été chiffré à 126 052 € honoraires compris.

Le Conseil Municipal décide de solliciter en partenariat avec l'USCL une aide dans le cadre du programme « Horizon Bleu 2016 » auprès de la Fédération Française de Football et d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de bâtiments	112 047	Aide Horizon bleu 2016	40 000
Honoraires	14 005	Fonds propres	43 052
		Emprunt	43 000
TOTAL HT	126 052	TOTAL	126 052

L'obtention de la subvention « horizon bleu 2016 » conditionne la concrétisation de ce projet.

RELAIS PETITE ENFANCE : PASSAGE À TEMPS COMPLET DE L'ANIMATRICE.

Adopté à l'unanimité

Depuis l'année de sa création en 2007, le RPE connaît un accroissement de ses activités. Son périmètre s'est accru avec l'adhésion de la commune de Lacapelle Viescamp qui a rejoint cette structure en 2009. La fréquentation de plus en plus importante par les Assistantes maternelles et les parents, les charges administratives croissantes, la demande d'activités nouvelles font que le temps imparti à l'animatrice n'est plus en adéquation avec la charge de travail qui lui incombe.

Le Conseil municipal donne son accord pour le passage à temps complet de l'animatrice à compter du 1^{er} janvier 2016, décide d'inscrire au budget communal les crédits correspondant à la nouvelle participation de la commune (prévisionnel pour 2016 de 3671.46 €) et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

] Séance du 26 janvier 2016.

AUTORISATION DONNÉE À LA CABA DE POURSUIVRE LA PROCÉDURE ENGAGÉE PAR LA COMMUNE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4 DU PLU.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal autorise la CABA a mener à son terme la procédure de révision simplifiée n° 4 du PLU engagée par la commune.

CESSION DE TERRAIN À L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CANTAL LOGISENS.

Adopté à l'unanimité

Il est décidé de consentir la vente par l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CANTAL - LOGISENS au profit de ses locataires, d'un pavillon sis à SAINT PAUL DES LANDES cadastré section AC Numéro, de donner un accord pour la cession du terrain.

ADHÉSION AU CENTRE SOCIOCULTUREL « A LA CROISÉE DES AUTRES » D'YTRAC.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique sociale, la Commune souhaite améliorer les propositions actuelles de Centre de Loisirs. Estimant qu'une mutualisation des moyens permettrait d'amplifier les activités proposées et leur qualité, tout en respectant des coûts acceptables, une démarche a été effectuée vers le Centre Socioculturel «A la Croisée des Autres» dont le siège social est à Ytrac, par les élus de Saint Paul des Landes.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le principe d'une adhésion au Centre Socioculturel «A la Croisée des Autres» sur le secteur Centre de Loisirs.

] Séance du 25 mars 2016.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : MANDAT AU CENTRE DE GESTION

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant, dans le cas d'absence pour cause de santé de ses agents, une partie des frais laissés à sa charge, et de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal décide de charger le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront prendre effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans.

AIDES FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2016/2018.

DÉCLARATION D'INTENTION DE PROJETS.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental du Cantal a lancé en début d'année 2016 un appel à projets dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2016/2018, dispositif d'aide en faveur des communes rurales. Les collectivités souhaitant solliciter des aides FCS pour la période 2016/2018 doivent dès à présent présenter leurs projets ou leurs déclarations d'intention de projets. **Le Conseil Municipal adopte la programmation suivante :**

- Pour l'année 2016 pas de sollicitation du FCS,
- Pour l'année 2017 dossier de création d'un relais territoire- maison des services,
- Pour l'année 2018 un projet de sécurisation et mise en accessibilité PMR rue des écoles.

] Séance du 15 avril 2016.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE À TEMPS NON COMPLET.

Adopté à l'unanimité

Vu le tableau d'avancement de grade pour l'année 2016 établi par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale, et considérant la possibilité pour un agent d'accéder au grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, le Conseil décide de créer à compter du 1^{er} mai 2016 un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet 26 h hebdomadaires.

TABLEAU DES EFFECTIFS. Adopté à l'unanimité

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Commune, que ces emplois soient affectés ou vacants, destinés à des agents titulaires ou non titulaires. Les emplois, dits non permanents, font également l'objet d'un état récapitulatif. Une actualisation est nécessaire pour prendre en considération les créations et les suppressions de postes.

Suite à la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Attaché	1	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	0	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	1	0
TOTAL	3	2	1

FILIÈRE ANIMATION

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1	0	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL	2	1	1

FILIÈRE TECHNIQUE

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de maîtrise principal	1	1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	2	0
Adjoint technique de 1 ^{ème} classe	2	2	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3	3	0
TOTAL	9	9	0

FILIÈRE SOCIALE

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL	1	1	0

Emplois contractuels non permanents

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de développement culturel	1	0	1

Emplois aidés non permanents

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emploi Avenir	1	1	0
Contrat Unique d'Insertion	2	0	2

Total général des effectifs

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emplois permanents	15	13	2
Emplois non permanents	4	1	3
Total	19	14	5

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus.

COMPTES DE GESTION 2015. Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions

Les comptes de gestion constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doivent être votés avant les comptes administratifs. Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2015 dressés par le Trésorier, visés et certifiés par l'ordonnateur, qui n'appellent ni réserve, ni observation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015. Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions

Les comptes administratifs 2015 présentés à l'Assemblée sont conformes aux comptes de gestion 2015 dressés par le Trésorier. Ils s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
	fonctionnement	investissement
Report N-1 recettes	169 571,62	23 535,88
Dépenses	776 723,24	303 061,92
Recettes	945 661,34	107 707,08
Résultat budgétaire	338 509,70	171 818,96

Restes à réaliser à reprendre dans BP 2015		
Dépenses		174 185,00
Recettes		117 000,00
Solde des restes à réaliser		57 185,00
Déficit de financement section d'investissement		229 003,96

BUDGET DE ZONE D'ACTIVITÉS GARRIGOUX		
	fonctionnement	investissement
Dépenses	359 236,71	218 589,71
Recettes	359 236,71	140 647,00
Résultat budgétaire	0	77 942,71
Déficit de financement section d'investissement		171 522,00

BUDGET RESTAURATION SCOLAIRE		
	fonctionnement	investissement
Dépenses	66 468,95	13 642,18
Recettes	71 869,35	13 642,18
Résultat budgétaire	5 400,40	0

Après délibération, les comptes administratifs présentés ci-dessus sont adoptés.

AFFECTATION DE RÉSULTAT Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions

Le résultat du budget principal de la commune exercice 2015 s'élève à 338 509,72 € ; le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent :

- au financement de la section d'investissement à hauteur de 229 003,96 €,
- en report à la section de fonctionnement R 002 pour 109 505,76 €.

Le résultat pour le budget de restauration scolaire pour l'exercice 2015 s'élève à 5 400,40 € ; le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent en totalité en report à la section de fonctionnement R002.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2016.

Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions

Le Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code Général des Impôts vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions décide d'augmenter de 0,5% le taux des différentes taxes qui s'établiront comme suit :

Taxe d'Habitation :	14,32%
Taxe Foncière Bâti :	20,42 %
Taxe foncière non bâti :	83,00 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2016.

Adopté par 11 voix pour, 2 abstentions

JL DONEYS, adjoint au Maire, président du Rugby Club des Landes, A. SALESSE, conseillère municipale, trésorière de l'Amicale des Parents d'Elèves, concernés par l'objet de cette délibération, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote. Dans le cadre de l'élaboration du budget communal 2016, le Conseil Municipal attribue aux associations les subventions selon le tableau ci-annexé.

SUBVENTIONS 2016 - ARTICLE 6574

Dépenses	Subvention 2015	Subvention 2016
Subventions aux associations	18000	18000
APE fonctionnement	1860	1860
Association de Chasse	830	830
Suvbt except concours 2016		300
Association Collège Laroquebrou	330	330
Association Donneurs Sang	300	300
Association Pêche	230	230
B.C.P.	70	70
C.L.I.C.	800	960
Comité Fêtes Animation	2420	2420
ESPL	3250	3250
F.N.A.C.A.	200	200
Gymnastique Volontaire	1200	1200
Jeunesse Plein Air	31	31
Prévention Routière	38	38
Protection Civile	80	80
Rugby Club	3800	3800
Sapeurs Pompiers	200	200
RE-CREATIONS	650	650
Provision	607	1251
OCCE subvention exceptionnelle	1104	

VOTE DES BUDGETS 2016.

Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions

Le Conseil Municipal adopte les budgets 2016 ci-dessous, qui après reprise des résultats et des restes à réaliser 2015 s'équilibrent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 030 118,06 € dont 109 505,06 € d'excédent de recettes reporté de 2015.
- Section d'investissement : dépenses et recettes : 668 127,02 € dont restes à réaliser 2015 en dépenses 174 185 € et 117 000 € en recettes.

BUDGET ANNEXE DE RESTAURATION SCOLAIRE :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 68 9000,00 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes : 14 400,00 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 557 542,00 €.
- Section d'investissement : dépenses et recettes : 364 532,00 €.

CONVENTION AVEC LA CABA POUR LA REDEVANCE SPÉCIALE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ASSIMILÉS AUX DÉCHETS MÉNAGERS.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention relative à la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, conclue pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'AURILLAC ET LES COMMUNES D'ARPAJON SUR CÈRE, AYRENS, CARLAT, CRANDELLES, LACAPELLE VIESCAMP, NAUCELLES, REILHAC, SAINT PAUL DES LANDES, SANSAC DE MARMIESSE, POUR LA PASSATION DES MARCHÉS D'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE. Adopté à l'unanimité

La Ville d'Aurillac et les communes d'Arpajon sur Cère, d'Ayrens, de Carlat, de Crandelles, de Lacapelle Viescamp, de Naucelles, de Reilhac, de Saint Paul de Landes, de Sansac de Marmiesse envisagent de constituer un groupement de commandes en vue de la passation des marchés pour l'entretien des poteaux incendie (contrôle, travaux, fournitures). Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce projet.

CESSION DE TERRAIN. Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal consent à la vente par l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CANTAL - LOGISENS au profit de ses locataires d'un pavillon sis à SAINT PAUL DES LANDES cadastré section AC Numéro 52, de donner un accord pour la cession du terrain au profit de M. Mme PRADINES Thierry, pour le montant fixé par le Service France Domaine.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE SABLE ET GRAVIERS SUR LA COMMUNE DE NIEUDAN.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à une demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de sable et de graviers et ses installations annexes, aux lieux-dits « Puech-Nègre, Puech de la Bessade et Devise-Toi » sur la commune de NIEUDAN.

] Séance du 3 juin 2016.

TARIFS DE LA GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2016-2017 :

- Tarif A 7h30-8h20 : **0,84 €** (tarif année précédente 0,82),
- Tarif B 16h30-18h30 : **1,42 €** (tarif année précédente 1,39),
- Tarif C transport scolaire : **0,30 €** (tarif année précédente 0,30),
- Tarif D 15h30-16h30 : **0,37 €** (tarif année précédente 0,36).

TARIFS DE LA CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2016-2017 :

- Enfant de la commune : **2,85 €** (tarif année précédente 2,80),
- Enfant hors commune : **4,10 €** (tarif année précédente 4,05),
- Adulte : **5,90 €** (tarif année précédente 5,80).

TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR 2016/2017.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation des parents aux transports scolaires pour l'année 2016-2017 à 0,73 € par jour, par enfant et de reconduire le mode de paiement (facturation en début de trimestre pour le trimestre complet).

TARIFS DU REPAS AU CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2016.

Adopté à l'unanimité

Pour les périodes où le Centre de Loisirs fonctionnera à SAINT PAUL DES LANDES et où le service de restauration sera assuré par la Mairie, le Conseil fixe le tarif du repas à 2,80 €, la facturation de ces repas étant assurée par la Mairie de SAINT PAUL DES LANDES auprès des parents.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU RELAIS PETITE ENFANCE.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de fixer à 3671,46 € la participation de la commune au fonctionnement du RPE pour l'année 2016 (article 65738 du Budget primitif 2016).

CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL « A LA CROISÉE DES AUTRES ».

Adopté à l'unanimité

Par délibération en date du 26 janvier 2016, le Conseil Municipal a décidé d'une adhésion conditionnelle au Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres » sur le secteur du Centre de Loisirs. Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider la présente convention, de fixer à 6 837 € la participation de la commune, les crédits étant provisionnés au budget primitif 2016.

DÉNOMINATION DE VOIES PUBLIQUES.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de dénommer les voies publiques de la Commune ci-après désignées dans des plans annexés, comme suit : Bourbou - Route de l'Hôpital, Le Gardain - Route de l'Hôpital, Radaï - Route de l'Hôpital, Le Bouscarel, Route de St Paul - l'Hôpital, Chemin de la Montagne - l'Hôpital, Route d'Ayrens - l'Hôpital, Route de St Santin - l'Hôpital, La Marthe, Le Rozier.

PRÉSENTATION POUR AVIS DU PROJET DE RAPPORT SUR LA MUTUALISATION DE SERVICES DE LA CABA.

Adopté à l'unanimité

Le projet de rapport sur les mutualisations de services de la CABA, proposé aujourd'hui à l'avis du Conseil Municipal, comporte six parties :

- Rapport sur les mutualisations, aspects réglementaires ;
- Méthodologie de l'élaboration du rapport sur les mutualisations de la CABA ;
- Historique : du S.I.V.M à la CABA ;
- État des lieux des mutualisations existantes au sein de la CABA ;
- Moyens de la CABA - Personnel ;
- Perspectives et schéma de mutualisation de la CABA.

Le Conseil Municipal approuve les termes du projet de rapport sur les mutualisations de services de la CABA.

] Séance du 28 juillet 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme I. LEDER et déclare installer M. Géraud RAYNAL comme conseiller municipal, conformément aux textes réglementaires.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC À LA ZAE DU GARRIGOUX TR1 MODIFICATIF.

Adopté à l'unanimité

Par délibération en date du 15 juillet 2014, le Conseil Municipal a validé un devis établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal, pour les travaux d'éclairage public à la ZA du Garrigoux TR1, pour un montant total HT de 7 294,21 €. Des adaptations demandées par la Mairie ont entraîné des suppléments de longueur de

fourreaux. Le montant définitif de l'opération s'élève à 8 534,71 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,

MODIFICATIF AU PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUITE À L'AMÉNAGEMENT BASSE TENSION VERS LE PARKING DE L'ÉCOLE.

Adopté à l'unanimité

Par délibération en date du 3 décembre 2015, le Conseil Municipal a validé un devis établi par le SDEC, pour les travaux d'éclairage public suite à l'aménagement BT du parking de l'École, pour un montant total HT de 22 794,95 €.

Des modifications ayant été demandées pour favoriser les aménagements ultérieurs Rue des Ecoles ainsi que le chantier du parking des Ecoles jusqu'au pont, le SDEC a établi un nouveau devis pour un montant HT de 31 414,03 €. Le Conseil Municipal décide de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AU RENFORCEMENT BASSE TENSION GRANDE RUE.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal valide les travaux d'éclairage public liés au renforcement basse tension Grande Rue pour un montant total de l'opération de 1 266,26 € HT, dont 633,13 € à charge de la commune.

ÉCOLE NUMÉRIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal a par délibération en date du 13 janvier 2016 décidé de doter le groupe scolaire d'un matériel numérique éducatif performant pour pouvoir mener les activités indiquées dans les instructions officielles et de permettre de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage grâce au numérique.

Un financement Européen au titre du programme Régional FEDER 2014/2020 (Axe 2 priorité d'investissement 2c) peut être sollicité pour cette réalisation. En effet l'objectif de cet axe est de développer les usages numériques dans le domaine notamment, de l'éducation, par la création de ressources pédagogiques adaptées et l'acquisition d'équipements.

Le projet proposé consiste en :

- La mise en réseau de l'ensemble des bâtiments scolaires,
- L'équipement en matériel TICE : 2 classes mobiles constituées de 10 PC et 10 tablettes, 4 Vidéos projecteurs, 4 tableaux interactifs, 4 PC portables enseignants.
- La prestation AMO de Cantal Ingénierie Territoire.

Le coût estimatif de ces équipements a été chiffré à 39 262 € HT, soit 47 114,40 € TTC. Le plan de financement proposé s'établit comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Réseaux	10 416	DETR	19 614
Matériel TICE	25 167	FEDER	11 795
Assistance à Maîtrise	3 679	Fonds propres	7 853
Ouvrage CIT			
TOTAL HT	39 262	TOTAL	39 262

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et d'autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'obtention de cette subvention FEDER.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE MINISTÉRIELLE POUR LA CRÉATION D'UN RELAIS TERRITOIRE - MAISON DES SERVICES.

Adopté à l'unanimité
Par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil Municipal avait décidé de lancer le projet de création d'un Relais Territoire - Maison des services, le contenu de ce projet devant prendre en compte les services existants, en cours d'installation ou de modification (Maison JOUTPE, la Poste) mais aussi rechercher les partenariats nécessaires pour promouvoir les atouts touristiques et culturel du Territoire auquel appartient la commune, concrétisant ainsi son rôle central sur un territoire situé à l'ouest du bassin d'Aurillac. Point central du service d'aide au maintien à domicile, d'intérêt territorial, concrétisé dans un premier temps par la réalisation de la Maison

Joupe en partenariat avec Logisens, du partenariat avec le RPE, d'une collaboration avec le Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres », de structures intercommunales, le relais territoire Maison des services, sera à disposition de tout service public ou privé souhaitant utiliser un point relais à l'Ouest d'Aurillac.

L'aménagement des abords du relais territoire maison des services, participera à la sécurisation des stationnements, des cheminements piétons et de la circulation le long de la Grande Rue RD 120.

Le coût global de cette opération a été estimé à 275 765 € HT.

Par délibération en date du 25 mars 2016 le Conseil Municipal a décidé de solliciter du Conseil Départemental une aide dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire pour la réalisation de ce projet ; une aide de 55 153 € a été attribuée au titre de l'année 2017.

DÉPENSES HT		RECETTES	
Travaux	211 978	Fonds ministériels	82 700
Maîtrise d'œuvre	25 437	DETR	82 700
Mission SPS Mission contrôle accessibilité, Bureau de contrôle	13 000	Département	55 153
		Fonds propres	27 712
Aménagement parking et abords du projet	25 350	Emprunt	27 500
TOTAL HT	275 765	TOTAL	275 765

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide au titre de la réserve ministérielle et d'adopter le plan de financement indiqué ci-dessus.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en œuvre un agenda d'accessibilité programmée et à signer tout document pour l'application de la présente délibération.

DÉLÉGATION DE GESTION DE L'ALSH AU CENTRE SOCIOCULTUREL « A LA CROISÉE DES AUTRES ». Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la mise en place d'un Centre de Loisirs à disposition des familles de SAINT PAUL DES LANDES, la commune souhaite mettre en place un partenariat avec le centre socioculturel « A la Croisée des Autres ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide de déléguer la gestion du centre de loisirs sur le site de SAINT PAUL DES LANDES au Centre socioculturel « A la Croisée des Autres » pour une durée de 4 ans, correspondant à la durée du projet social du Centre socioculturel « A la Croisée des Autres ».

SCHÉMA DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – AVIS SUR LE PROJET DE MONSIEUR LE PRÉFET DU CANTAL.

Adopté à l'unanimité

Par courrier en date du 1^{er} octobre 2015, Monsieur le Préfet du Cantal avait saisi l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes du Département afin qu'ils se prononcent sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qu'il avait présenté devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), réunie le 28 septembre 2015.

Le Conseil Municipal avait délibéré sur ce projet le 3 décembre 2015 estimant nécessaire que les décisions des élus des intercommunalités concernées soient respectées.

Suite au nouveau SDCI proposé par Monsieur le Préfet le 30 mars 2016, le Conseil Municipal décide

- de se prononcer contre le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de la CABA et de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, tel qu'arrêté par le Préfet du Département du Cantal le 8 juin 2016 (arrêté n°2016-613) ;
- de solliciter Monsieur le Président de la CABA afin que ce dernier ouvre, sans délai, des négociations avec les élus de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, en vue d'une réunion des deux EPCI dans une entité commune, selon la procédure de fusion de droit commun, à une date postérieure à celle du 1^{er} janvier 2017, avec pour ambition de conclure celle-ci au 31 décembre 2017 ou, au plus tard, au 31 décembre 2019.

] Séance du 9 septembre 2016.

AUTORISATION DE DÉPENSES À L'OCCASION DU DÉPART À LA RETRAITE D'UN AGENT.

Adopté à l'unanimité

A l'occasion du départ en retraite au 1^{er} septembre 2016, d'un agent du service de restauration scolaire, le Conseil Municipal décide de lui offrir un cadeau de départ en reconnaissance de son travail au sein de la collectivité, et de fixer à 200 € l'enveloppe budgétaire qui sera imputée à l'article 6232 du budget communal.

SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DU SERVICE DE LA GARDERIE.

Adopté à l'unanimité

Considérant que le paiement de la garderie se fera désormais sur facturation adressée par la trésorerie aux parents, le Conseil Municipal décide de la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la garderie à compter du 10 septembre 2016.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ ET D'ISOLATION THERMIQUE SUR LE GROUPE SCOLAIRE.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, a été prévue la mise en conformité de l'accès à l'école maternelle et au bâtiment primaire de 2 classes, nécessitant le remplacement des 2 portes d'entrée. D'autre part dans un souci d'économie d'énergie les fenêtres les plus vétustes des classes maternelles pourraient être remplacées par des fenêtres isolantes avec pose de volets, permettant une amélioration de l'isolation thermique.

Le Conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux et le plan de financement ci-dessous, décide de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. MEZARD, sénateur.

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux HT	25 000	Fonds parlementaires	10 000
TVA	5 000	Fonds propres	15 000
		Emprunt	5 000
TOTAL TTC	30 000	TOTAL	30 000

Lecture est donnée par le Maire de l'arrêté Préfectoral 2016-945 du 17 août 2016 autorisant la SARL GINIOUX-FLAMARY à poursuivre l'exploitation, sur le territoire de la commune de NIEUDAN, avec extension du périmètre, d'une carrière à ciel ouvert et ses installations annexes.

] Séance du 18 octobre 2016.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION, ANIMATION ET LOISIRS.

Adopté à l'unanimité

Considérant les démissions de M. C. ESTAMPE et Mme I. LEDER, membres de la commission Culture, Communication, Animation et Loisirs, il est proposé au Conseil Municipal de désigner par vote ou à main levée deux nouveaux membres de cette commission en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

- Candidat pour la liste « Ensemble pour SAINT PAUL DES LANDES » : G. RAYNAL,
- Candidat pour la liste « Liste citoyenne SAINT PAUL autrement » : M. MASSOULIER APCHER.

Le vote à main levée ayant été retenu par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, sont déclarés élus en tant que membres de la commission Culture, Communication, animation et loisirs, par 15 votes pour :

- Géraud RAYNAL,
- Maryse MASSOULIER APCHER.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CHARGÉ DU PÔLE SENIORS.

Adopté par 12 voix pour, 3 voix contre

M. le Maire propose au Conseil municipal de créer à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de un an renouvelable, à temps complet (35 heures par semaine), un poste contractuel chargé

du développement, du fonctionnement, de l'animation et de la promotion ayant pour mission, e mettre en place des partenariats avec les responsables des EHPAD du canton ou des communes voisines (Laroquebrou, Le Rouget, Ytrac, Reilhac), les élus des CCAS. La mission sera fixée à 3 ans pour la mise en place de ce service et se poursuivrait sous forme de gestion ultérieurement.

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE.

Adopté à l'unanimité

Suite à la délégation donnée au Centre de Gestion afin de lancer une consultation pour le marché d'assurance statutaire pour le compte de la commune, l'assureur AMTRUST et les courtiers YVELI – COLLECTEAM ont été retenus pour le contrat 2017-2020. Le Conseil Municipal autorise le Maire à souscrire le contrat correspondant.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL, ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'allouer à M. Yves GUILLAUME receveur municipal depuis le 1er février 2016, les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires.

RÉTROCESSION DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES.

Adopté à l'unanimité

M. Mme NICOLAS André et M. A. BEDOUSSAC ont sollicité la reprise de concession au cimetière. Après délibération la concession de M. Mme NICOLAS est reprise pour un montant de 53,33 €, celle de M. A. BEDIUSSAC pour la somme de 10,16 €.

CRÉATION D'UN PÔLE SÉNIORS ET DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Adopté par 12 voix pour, 3 voix contre

M. le Maire fait une présentation synthétique du projet de création d'un Pôle Séniors et des missions attribuées à l'agent en charge de ce dossier. Cet agent sera chargé du développement, du fonctionnement, de l'animation et de la promotion.

A temps complet, sa mission sera :

- De répondre aux demandes des séniors et de leurs familles, directement ou par contact avec des personnes ou des organismes compétents, au siège du service, à savoir la Maison accueillant des services, ou à domicile
- De mettre en place des partenariats avec les responsables des EHPAD du canton ou des communes voisines (Laroquebrou, Le Rouget, Ytrac, Reilhac), les élus des CCAS.

La mission sera fixée à 3 ans pour la mise en place de ce service et se poursuivrait sous forme de gestion ultérieurement.

Cette mission comporte plusieurs volets :

• Services et accompagnements :

- Favoriser l'offre des services, en tenant compte de l'existant (mettre en contact la personne et les services existants tels que le CLIC, l'assistante sociale, les services d'aide ménagères, les associations ou professionnels habilités à intervenir à domicile).
- Rechercher les prestations aux meilleures conditions pour les séniors,
- Apporter une aide administrative et technique pour le montage de dossiers n'entrant pas dans le champ de compétences des structures présentes (ex : constitution et recherche de partenariat pour des dossiers d'adaptation des logements avec PACT ARIM, les caisses de retraite.....).

• Animations :

- Proposer des animations pour maintenir ou créer du lien social, rompre l'isolement,
- Mettre en place des actions intergénérationnelles, lectures partagées à la médiathèque, moments de convivialité pour débattre sur un thème donné ou simplement pour rompre l'isolement en rencontrant d'autres personnes,
- Mettre en place des actions d'animation s'appuyant sur les locaux et outils existants sur la Commune. Mise en place d'actions culturelles en utilisant les équipements existants : poste informatiques de la médiathèque, Vidéo projecteur pour la retransmission de films, concerts, opéras, théâtre,

- Proposer des sorties en utilisant le véhicule acheté par la commune pour se rendre à Aurillac au théâtre, assister à des concerts, à des conférences ou activités proposées par l'université Inter Age...,
- Ouvrir le service aux gens des communes extérieures afin qu'ils bénéficient des mêmes prestations que les habitants de SAINT PAUL DES LANDES,
- Mettre en place des ateliers en partenariat avec le CLIC ou la Mutualité Française,
- Réalisation en projet d'une salle dédiée aux séniors avec coin salon, terrasse, accès direct sur un jardin,
- Projet de créer un potager partagé avec serre.

• Sécurisation

- Proposer des actions de proximité pour sécuriser le quotidien des séniors en particulier ceux qui sont seuls, appels téléphoniques quotidiens ou pas, le matin et le soir, moments de rencontre individuels à domicile ou en groupe lors d'animations,
- Aider au fonctionnement des nouvelles technologies et de la domotique en particulier,
- Favoriser l'adaptation des logements,
- Permettre le transport des personnes par petits groupes.

Le coût du projet : (36 044,66 €uros HT) se répartit ainsi :

- Frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés) et frais de structure (coûts indirects liés à l'opération) 35 544,66 €
- Autres frais supportés par le demandeur en lien avec le projet (déplacement, hébergement, restauration...) 500,00 €

Le Plan de financement est le suivant :

LEADER :	28 835,72 €
Mairie de SAINT PAUL DES LANDES :	7 208,94 €
Total :	36 044,66 €

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 contre (S. GAMEL, A. SALESSE, M. MASSOULIER APCHER) :

- valide l'ensemble des éléments présentés,
- décide de solliciter une participation financière de 28 835,72 € dans le cadre du programme LEADER au titre de la sous- mesure 19.2
- Aide à la mise en place en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux.
- et autorise M. le Maire à signer tous actes et engager toute demande sur cette question.

ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE VERS LE PARKING DE L'ÉCOLE.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du parking et de la Rue des Écoles, un renforcement basse tension a été réalisé ; le Conseil Municipal a alors validé par délibérations 2016/32 et 2015/048 des travaux d'éclairage public. Le SDEC a établi un devis pour l'enfouissement du réseau téléphonique sur ce même secteur, pour un montant total HT de 2 864,50 €.

Le Conseil Municipal donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet d'enfouissement du réseau téléphonique vers le parking de l'école, autorise Monsieur le Maire à verser le fonds de concours, d'un montant de 1718,70 €.

QUALITÉ MÉDIOCRE DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE SUR SAINT PAUL DES LANDES.

Adopté à l'unanimité

La Commune de Saint Paul des Landes est mal desservie par les opérateurs de téléphonie mobile, certes de façon différente en fonction des opérateurs, mais globalement ne permettant pas une utilisation correcte des téléphones portables, outils aujourd'hui incontournables. Les citoyens saint-paulois doivent pouvoir accéder à la téléphonie mobile comme n'importe quel citoyen français et ceci quel que soit l'opérateur.

Dans ce cadre-là, le Maire propose de saisir Monsieur le Préfet du Cantal et sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à adresser le courrier joint dont il a fait lecture dans la présente séance.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord.

POSITIONNEMENT DES ÉLUS SUR LE DEVENIR DE LA POSTE.

Adopté par 12 voix pour, 3 voix contre

La Poste a sollicité la Commune de Saint Paul des Landes pour la création d'une agence postale communale en remplacement du bureau de poste qui disparaîtrait.

Il est proposé au Conseil Municipal de se positionner favorablement sur la démarche suivante :

- Maintenir la proposition de création d'un local mieux placé, plus visible en centre bourg et de déplacer le bureau de poste.
- Instaurer une période de fonctionnement d'au moins un an avec des horaires identiques à ceux pratiqués actuellement, de l'évaluer et d'en tirer les conclusions, en particulier :
- la fréquentation du nouveau bureau de poste est en hausse et les élus de SAINT PAUL DES LANDES ont la volonté de maintenir ce bureau de poste,
- la fréquentation est identique ou en baisse, les élus de SAINT PAUL DES LANDES répondent alors favorablement à la mise en place d'une agence postale communale.

Les locaux créés serviraient de la même façon à un bureau de poste ou à une agence postale, ces locaux seraient situés dans un lieu accueillant d'autres services.

Les élus de SAINT PAUL DES LANDES refusent des décisions au coup par coup et sans vision globale de l'aménagement du territoire auquel appartient la commune de SAINT PAUL DES LANDES.

Après délibération le Conseil municipal adopte les propositions ci-dessus.

] Séance du 2 décembre 2016.

DÉCISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2016.

Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions.

Les modifications apportées au budget primitif 2016 sur la section de fonctionnement sont essentiellement destinées à abonder les travaux sur le matériel roulant (+ 4000 €) et la cotisation au Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres » (+ 6 800 €). Les crédits nécessaires étant pris sur les articles excédentaires et les dépenses imprévues.

Les modifications apportées à la section d'investissement s'établissent comme suit :

1641	emprunt	+ 95 004	1641	emprunt	+ 95 004
2051	logiciels	+ 2 000			
2188	Immobilisations	+ 7 000			
1315.15	Travaux voirie	-	4 000		
2183.16	Ecole numérique	+ 2000	1328/16	FEDER	+ 11 000
204181	Eclairage public	+ 4 000			
	TOTAL	+ 106 004		TOTAL	+ 106 004

Le budget de restauration scolaire est modifié comme suit :

Article 6262 : - 100 €, article 6688 : +100 €.

Le budget de la Zone d'Activités du Garrigoux est modifié comme suit :

Fonctionnement : article 605 (+ 95 004 €), article 71355.042 (-95 004 €).

Investissement : article 3555.040 (- 95 004 €), article 1641 (+ 95 004 €).

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2017 : UTILISATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017.

Adopté par 12 voix pour, 3 voix contre

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 et de garantir le respect des délais de paiement, le

Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 et à inscrire les crédits correspondants lors du vote du budget primitif 2017, soit :

document d'urbanisme (1000 €), immobilisations (1280 €), travaux de bâtiments (11 575 €), travaux de voirie (13 400 €), équipement informatique de l'école (11 800 €).

TARIFS COMMUNAUX 2017.

Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs communaux comme indiqué page 2 et de ne modifier que le montant de la caution déposée lors de location de la salle soit 600€.

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE-MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP.

Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et en conservant les modalités de versement adoptées par la délibération 2013/008 relative au régime indemnitaire. :

CADRE D'EMPLOI DES ATTACHÉS TERRITORIAUX		
Groupes de fonctions	Emplois / fonctions	Montant annuel maximum retenu par la commune
Groupe A1	Secrétaire Général	2800 €
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAÎTRISE		
Groupe C1	Agent d'encadrement des services techniques	3200 €
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, D'ANIMATION TERRITORIAUX		
Groupe C2	Agent d'exécution	1000 €
CADRE D'EMPLOI DES ATSEM		
Groupe C2	Agent d'exécution	1100 €

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2016/048 DU 18 OCTOBRE 2016 AYANT POUR OBJET LA DEMANDE DE SUBVENTION LEADER.

Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions.

Par délibération 2016/048 en date du 18 octobre 2016 le Conseil Municipal avait décidé de solliciter une participation financière de 28 835.72 € dans le cadre du programme LEADER. Cette demande portait sur le financement d'un poste d'un agent à temps complet, chargé du développement, du fonctionnement, de l'animation et de la promotion d'un Pôle Séniors. Il n'y a plus nécessité de maintenir le poste tel qu'envisagé. C'est pourquoi le Conseil Municipal décide de retirer la délibération 2016/048 du 18 octobre 2016.

COMMUNE DE SAINT PAUL DES LANDES, CRÉATION D'UN PÔLE SÉNIORS- 2017/2018 ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Adopté par 12 voix pour, 3 voix contre M. le Maire présente le projet de création d'un Pôle Séniors et des missions attribuées à l'agent en charge de ce dossier, un agent chargé du développement, du fonctionnement, de l'animation et de la promotion employé à 22 heures par semaine et dont la mission sera de répondre aux demandes des séniors et de leurs familles, directement ou par contact avec des personnes ou des organismes compétents, au siège du service, à savoir la Maison accueillant des services, ou en tout autre lieu nécessaire ou à domicile. La mission sera fixée à trois ans pour la mise en place de ce service et se poursuivrait sous forme de gestion ultérieurement.

Le coût du projet (18 035.72 euros HT) se répartit ainsi :

- frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés) et frais de structure (coûts indirects liés à l'opération) 17 785.72 €

- autres frais supportés par le demandeur en lien avec le projet (déplacement, hébergement, restauration...) 250.00 €

Le plan de financement de l'opération qui est le suivant :

Leader :	14 428.57 €
Mairie de Saint-Paul des Landes :	3 607.15 €
Total :	18 035.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'ensemble des éléments présentés, autorise la création d'un poste d'agent de développement rémunérée au grade d'attaché 3^{ème} échelon à hauteur de 22 heures par semaine à compter du 1^{er} février, pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois, sollicite une participation financière de 14 428.57 € dans le cadre du programme LEADER.

TABLEAU DES EFFECTIFS. Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions

Le tableau des effectifs doit être actualisé pour prendre en considération les créations de postes d'agent de développement et la suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe non affecté.

Le tableau des effectifs adopté le 15 avril 2016 est donc modifié comme suit :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Attaché	1	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL	2	2	0

EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

Agent de développement culturel	1	0	1
Agent de développement	1	0	1
Agent de développement	1	0	1
Total général des effectifs			
Emplois permanents	14	13	1
Emplois non permanents	6	1	5
Total	20	14	6

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN RELAIS TERRITOIRE - MAISON ACCUEILLANT DES SERVICES. Adopté par 15 voix pour

La Commune souhaite regrouper en un point central du bourg un ensemble de services, municipaux, publics ou privés actuellement installés sur différents sites, favorisant ainsi le fonctionnement des services, une meilleure visibilité, une amélioration des services au public. Par cela, elle souhaite optimiser le fonctionnement de ses agents, mutualiser les missions, mais aussi ouvrir un lien pouvant être utilisé par des services publics ou privés de collectivités, associatifs ou d'entreprises extérieures à la commune. L'aménagement des abords du relais territoire - maison accueillant des services, participera à la sécurisation des stationnements, des cheminements piétons et de la circulation le long de la Grande Rue RD 120. Le coût global de cette opération a été estimé à 275 765 € HT.

Par délibération en date du 25 mars 2016 le Conseil Municipal a décidé de solliciter du Conseil Départemental une aide dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire pour la réalisation de ce projet ; une aide de 55 153 € a été attribuée au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide au titre de la DETR 2017, de la Réserve Ministérielle, ainsi qu'auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, et d'adopter le plan de financement indiqué ci-dessous :

DÉPENSES (€) HT		RECETTES (€)	
Travaux	211 978	Fonds ministériels	55 153
Maîtrise d'œuvre	25 437	DETR	55 153
Mission SPS Mission contrôle accessibilité, Bureau de contrôle	13 000	Département	55 153
Aménagement parking et abords du projet	25 350	Région Auvergne Rhône Alpes	55 153
		Fonds propres	27 653
		Emprunt	27 500

ACHAT DE TERRAIN.

Adopté par 15 voix pour

La réalisation d'un Relais Territoire - Maison accueillant des services doit se faire en centre bourg. Pour cela il est nécessaire de se rendre propriétaire d'une partie de la parcelle cadastrée AC 69, d'une contenance de 442m², au prix de 25 € le m². Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager toute démarche préalable à l'acquisition de ce terrain, à signer les actes correspondants le moment venu, et tout document afférent à ce dossier.

DÉNOMINATION DE VOIE PUBLIQUE.

Adopté par 15 voix pour

Le Conseil Municipal, décide de dénomination officielle suivante : Route d'Aurillac, pour les habitations situées Route d'Aurillac et à ce jour non numérotées.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES ET MISE À JOUR DES STATUTS DE LA CABA.

Adopté par 15 voix pour

Le 28 novembre 2016, par la délibération n° 2016/171, le Conseil Communautaire de la CABA a approuvé une mise à jour de ses statuts, qui répond aux obligations qui lui sont faites par les dispositions de la loi NOTRe en terme de transfert de compétences et de classification de celles-ci. Le projet de statuts modifiés doit être présenté pour accord à chaque Conseil Municipal des communes membres de la CABA.

L'objet de la présente délibération est donc d'exposer au Conseil Municipal la teneur des modifications apportées aux statuts de la CABA, afin qu'il puisse se prononcer sur ces derniers.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts de la CABA.

POINT SUR LA DÉMARCHE ENGAGÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION 2016/050 DU 18 OCTOBRE 2016.

Conformément à la délibération 2016/050 du 18 octobre 2016, le courrier porté à la connaissance du Conseil Municipal a été adressé à M. le Préfet du Cantal le 19 octobre 2016.

M. le Secrétaire Général de la Préfecture au nom du Préfet du Cantal a répondu le 24 octobre 2016, courrier reçu le 31 octobre 2016, lecture faite lors de la séance,

M. PRADINES au nom du Député Alain MARLEIX a adressé une carte reçue le 29 octobre 2016, texte lu en séance,

M. le Président du Conseil Départemental a adressé un courrier daté du 8 novembre 2016, reçu le 10 novembre 2016, lu en séance,

M. le Sénateur du Cantal, Président de la CABA a contacté le Maire par téléphone pour connaître le propriétaire du pylône mentionné dans le courrier à M. le Préfet.

Mme MORALES Gladys chargé du numérique à la Préfecture de Région a fait savoir que dans le cadre de la prochaine campagne de mesures en téléphonie mobile du programme « centre-bourg » porté par l'Etat, la couverture du centre du bourg de ST PAUL DES LANDES serait testée.

] Travaux

Malgré les contraintes budgétaires qui pèsent lourdement sur la capacité d'investir des collectivités locales, les investissements continuent d'être réalisés sur le territoire de notre commune. L'année 2017 n'a pas dérogé à la règle.

Les choix opérés par les élus en la matière répondent à des objectifs de sécurité, d'accessibilité, et d'amélioration des conditions et du cadre de vie qui sont souvent exprimés par les saint-paulois.

] INAUGURATION DE LA MAISON JOPPE.

L'auberge ancestrale du bourg de la commune de SAINT PAUL DES LANDES a été mise à l'honneur vendredi 12 février 2016 à l'occasion de la fin des travaux de sa réhabilitation en un immeuble accueillant désormais 5 logements sociaux, et de la construction d'un second bâtiment accueillant pour sa part 6 logements.

Pour l'occasion Jean Pierre DABERNAT, les élus de la commune et Jean-Antoine MOINS Président de Logisens étaient entourés de Jacques MEZARD Sénateur et président de la CABA, de Bernard DELCROS, sénateur et ancien Président de Logisens, ainsi que du secrétaire Général de la préfecture, Michel PROSIC.

Après avoir visité l'appartement de Mme Maury installée depuis le mois d'octobre 2015 et avoir symboliquement coupé le ruban tricolore, responsables politiques, élus de la commune mais également architectes et responsables des entreprises ayant travaillé sur le chantier se sont retrouvés dans la salle du conseil municipal de la mairie pour quelques allocutions.

Jean Pierre DABERNAT a chaleureusement remercié Logisens et l'ensemble de ses équipes pour la qualité du partenariat mis en place et qui avait permis, une fois de plus de concrétiser un beau



projet ayant rencontré très vite un vif succès puisque les 11 logements avaient été très rapidement attribués.

Jean-Antoine MOINS s'est déclaré très satisfait d'être présent pour l'inauguration de ces logements sociaux de qualité. Il a salué le cabinet d'architecte Estival, l'ensemble des entreprises qui sont intervenues sur ce gros chantier, ainsi que Richard BAZELLE, ancien directeur de Logisens.

Il s'est félicité du rôle croissant joué par Logisens dans l'amélioration de l'offre de logements dans le département, dans l'attractivité des territoires et dans la préservation du patrimoine cantalien. Bernard DELCROS a rappelé la situation privilégiée de SAINT PAUL DES LANDES et le fort dynamisme de son développement, avec une volonté marquée de ses élus d'en faire un pôle de services incontournable.

Il a précisé que si la commune gagnait en population depuis de nombreuses années c'est qu'elle gagnait en attractivité. Il a loué la qualité du programme réalisé en déclarant qu'il était nécessaire de poursuivre de telles opérations.

Jacques MEZARD a pour sa part déclaré qu'une offre en logements de qualité, confortables et aux loyers compétitifs était indispensable pour accroître l'attractivité d'une commune et a loué l'action volontaire du maire et des élus locaux.

M. PROSIC a enfin confirmé le dynamisme de l'équipe municipale et de son maire pour porter à bien les projets nouveaux. Il a souligné les caractéristiques communes de toutes les réalisations portées actuellement par Logisens, toutes reconnues pour la qualité de leur architecture et des matériaux utilisés, pour la prise en compte des nouvelles contraintes énergétiques et environnementales ainsi que des nouvelles normes en matière d'accessibilité.



VOIRIE - RUE ET PARKINGS DES ECOLES

Durant la fin de l'année 2016, des travaux d'aménagements ont été entrepris sur la départementale 53 dans la rue des écoles dans le prolongement du parking de l'école et jusqu'au pont qui enjambe le ruisseau de Lacamp.

Ces travaux, qui complètent ceux réalisés en 2015, ont notamment permis, par un déplacement préalable de la haie, de matérialiser de nouvelles places de parking plus sécurisées le long du stade.

Engagé au cours de l'année 2015 l'aménagement du parking de l'école a connu ses derniers travaux au cours de l'année 2016.

Les plate bandes ont été engazonnées et un éclairage moderne, économe et de qualité a été mis en place.

Le parking est désormais terminé et de par son accessibilité et sa sécurité accrue donne désormais entière satisfaction aux parents d'élèves qui l'utilisent quotidiennement.



LA ZONE D'ACTIVITÉS DU GARRIGOUX : UN CHANTIER QUI SE TERMINE TRÈS BIEN POUR LA COMMUNE ET SES ARTISANS.

En ce mois de décembre 2016, se sont finalisés les travaux de la zone d'activités de Garrigoux qui avaient démarré en 2014.

Avec la cession de 2 derniers terrains à des artisans de la commune qui devraient se finaliser en tout début 2017, ce sont 5 parcelles qui seront ainsi occupées et, sur le projet initial, 2 parcelles uniquement restent inoccupées suite au désistement d'artisans locaux qui s'étaient pourtant engagés dans le programme. Le taux de remplissage de la zone et la conduite des travaux sans retard ni difficulté majeure, ni mauvaise surprise budgétaire attestent du bien-fondé de ce programme conduit au service des entreprises locales.

Maintenant cette zone d'activités va connaître une nouvelle évolution car dans le cadre de la loi « Notre » (Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui a en particulier donné naissance aux grandes régions), la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaires doit obligatoirement

être transférée à compter de 2017 aux communautés de communes. Ainsi dès le début 2017, la commune de St Paul des Landes cèdera la gestion de la ZA de Garrigoux à la CABA qui assurera ses futurs développements. Par contre, il est bien évident que si certains artisans locaux sont intéressés par les terrains restant disponibles, ils peuvent transmettre leurs demandes aux élus de la commune qui accompagneront leurs démarches auprès de la CABA.



Eclairage public, revêtement de la chaussée, plantations... l'aménagement de la zone d'activité s'est achevé ces derniers mois à la grande satisfaction des artisans.

LA POSTE



La présence du bureau de poste de Saint Paul des Landes est menacée.

Le fonctionnement de La Poste est aujourd'hui très différent. Le courrier se réduit, les mails se multiplient. Il s'ensuit une réduction du transport du courrier par La Poste et une réduction de la vente des timbres qui représentait une part importante des ressources de ce service. La Banque postale est aujourd'hui une activité importante de La Poste.

La présence de la Poste est-elle importante sur une Commune comme Saint Paul des Landes ? OUI ! Pourquoi ?

D'abord parce que la Commune de Saint Paul des Landes est un bourg important entre Aurillac et la Corrèze. Il s'y trouve de nombreux services, publics et privés, utilisés par une population Saint Pauloise certes mais aussi venue des communes périphériques voire de plus loin. Saint Paul des Landes fonctionne en tant que Bourg Centre. La Poste bénéficie donc de cette attractivité.

La Poste c'est un service, encore public qui doit répondre aux besoins des populations concernées. L'utilisation de ce service par les populations locales, saint pauloises en particulier, est nécessaire.

Nous avons à Saint Paul des Landes des services performants, utiles qu'il faut utiliser.

Cependant la Poste estime qu'il n'y a pas assez d'utilisateurs pour maintenir un bureau de Poste. Elle demande à la Commune d'ouvrir une agence postale communale avec des prestations réduites, payée par le contribuable saint paulois pour lui permettre de fermer le bureau de Poste et donc de faire des économies sur le dos du contribuable saint paulois et ainsi de maintenir des bureaux de Poste ailleurs, par exemple sur des Territoires voisins.

Faut-il alors accepter la fermeture du bureau de Poste ? Faut-il créer un service municipal pour La Poste ?

La Mairie de Saint Paul des Landes a proposé lors du CM du 18 octobre, de prendre en compte l'intérêt des saint paulois et des utilisateurs du bureau de poste au travers du maintien du service public en l'améliorant, mais aussi de prendre en compte les réalités de l'entreprise La Poste.

Pour cela la Commune propose d'installer un nouveau bureau de Poste, en centre bourg, en continuité des commerces existants. Il est nécessaire que La Poste le fasse alors fonctionner du mieux possible, avec des temps d'ouverture identiques à ceux d'aujourd'hui. Une évaluation de ce fonctionnement devra être faite au bout d'un an puis il faudra en tirer les conséquences.



Soit la fréquentation du bureau de poste a augmenté de façon significative, alors la présence du bureau de poste devra être maintenue.

Soit la fréquentation du bureau de poste a encore diminué, la transformation du bureau de poste en agence postale se posera alors de façon plus forte.

Cependant cette mise en place d'une agence postale ne se ferait que dans le cadre d'une démarche territoriale dans laquelle les statuts des bureaux de poste des communes voisines seraient liés à celui du bureau de poste de Saint Paul des Landes.

Enfin la Mairie proposera la mise en place d'une collaboration avec La Poste et les Communes voisines pour harmoniser une démarche constructive sur un territoire qui bénéficierait alors d'une présence reconnue aujourd'hui comme étant indispensable de La Poste dans le cadre d'une démarche innovante. Cette démarche s'appuierait sur la présence de bureaux de Poste là où ils existent aujourd'hui, sur des horaires stratégiques à définir, en même temps que sur des compléments municipaux de fonctionnement pour satisfaire aux exigences des utilisateurs.

La Poste représente sur un territoire de l'activité. La présence de la Banque Postale est une incitation à un développement de l'activité. Nos territoires ont besoin de développer leurs activités. Ce n'est pas en dépouillant un Bourg Centre qu'on déploie une politique favorable à un aménagement du Territoire porteur.

Les Bureaux de Poste qui existent encore se trouvent dans les Bourgs qui ont une attractivité certaine et un fonctionnement de bourg centre. Ces bureaux de poste doivent être maintenus. Rien n'empêche une démarche de mutualisation innovante entre plusieurs bourgs ayant un bureau de poste et La Poste.



LA TÉLÉPHONIE MOBILE FONCTIONNE TRÈS MAL À SAINT PAUL DES LANDES !

Il est très difficile de téléphoner correctement avec son mobile à Saint Paul des Landes. C'est difficile à l'extérieur des bâtiments, tout à fait impossible à l'intérieur.

Depuis plusieurs années nous attirons l'attention des responsables de notre département, depuis plusieurs années nous demandons leurs interventions pour améliorer la situation.

Cela n'a pas permis d'améliorer la qualité de fonctionnement des téléphones portables, pire, la situation s'est dégradée et se dégrade continuellement.

C'est insupportable d'autant plus que le problème pourrait être réglé très facilement en utilisant le pylône situé au dessus d'Escouderc. Mais certains opérateurs dont orange refusent d'équiper ce pylône sous prétexte qu'il appartient à SFR.

Le Maire a réuni la Commission Défense de la Commune le 22 septembre 2016. Les élus ont décidé d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet du Cantal.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2016, le Maire a lu le courrier suivant, adressé à Monsieur le Préfet du Cantal :

Monsieur le Préfet,

La Commune de Saint Paul des Landes est mal desservie par les opérateurs de téléphonie mobile, certes de façon différente suivant en fonction des opérateurs, mais globalement ne permettant pas une utilisation correcte des téléphones portables, outils aujourd'hui incontournables.

Ce handicap pour notre Commune mais aussi probablement pour des Communes périphériques pourrait être facilement supprimé.

En effet la Commune de Saint Paul des Landes est desservie par un pylône se trouvant sur la Commune d'Ytrac, derrière une colline qui crée un obstacle et entraîne une mauvaise qualité de la téléphonie mobile. Un autre pylône se trouve sur les hauteurs de Saint Paul des Landes, entre Vielle (Ytrac) et Escouderc (Saint Paul des Landes) mais n'est utilisé que par un opérateur dont les abonnés ont une meilleure qualité de réception. Il suffirait sans doute que les autres opérateurs utilisent ce dernier pylône pour résorber nos problèmes de téléphonie mobile.

Les citoyens saint paulois doivent pouvoir accéder à la téléphonie mobile comme n'importe quel citoyen français et ceci quel que soit l'opérateur. Le téléphone portable est aujourd'hui un outil de communication incontournable pour les loisirs et la sphère privée des habitants, mais aussi pour les activités professionnelles, le fonctionnement des Territoires, et les situations d'urgence pour lesquelles l'appel aux professionnels des soins rapides peut être une question de vie ou de mort.

Il ne peut y avoir en France, en République, des citoyens de première classe et d'autres de seconde classe.

Les réticences mercantiles des opérateurs doivent être soumises à la puissance de l'Etat, garant de l'équité entre les citoyens.

Je sollicite de vos compétences les moyens nécessaires pour que les citoyens de Saint Paul des Landes et peut-être des Communes voisines disposent dans les délais les plus brefs d'une téléphonie mobile de qualité et comparable à celle utilisée par les habitants de villes ou de régions, certes plus peuplées mais tout à fait comparable au Bassin d'Aurillac quant aux droits des citoyens.

Les élus de Saint Paul des Landes sont disponibles pour que ce dossier aboutisse et se mettent à disposition pour travailler à leur niveau sur toutes les actions qu'il vous paraîtrait utile de mettre en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération.



Ce courrier a été adressé en copie à Messieurs Calmette et Marleix, Députés du Cantal, à M. Mézard Sénateur du Cantal et Président de la CABA ; à M. Delcros, Sénateur du Cantal, à M. Descoeur, Président du Conseil Départemental, à M. Wauquiez, Président du Conseil Régional, au Directeur de l'ARCEP.

Prise en compte de ce courrier à la date de mise en impression du bulletin municipal :

- 26 octobre 2016 – courriel de l'ARCEP qui renvoie au CMTIC de la région Auvergne – Rhône-Alpes
- 24 octobre 2016, courrier de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture reçu le 31 octobre 2016 : copie du courrier
- 29 octobre 2016 carte de M. Pradines, assistant de M. le Député Marleix qui nous informe que M. Marleix va soutenir notre demande auprès de M. le Préfet du Cantal
- appel téléphonique de M. le Sénateur Mézard, Président de la CABA
- 9 décembre 2016 mesures faites à Saint Paul des Landes, au centre bourg et à l'extérieur uniquement, pour vérifier le niveau de couverture de la Commune, en présence d'un responsable technique de la Préfecture.
- 13 janvier 2017 réunion organisée par la CABA avec Orange : refus absolu d'orange pour équiper le pylône situé au dessus d'Escouderc, ce qui pourtant résoudrait les problèmes de téléphone à Saint Paul des Landes. Mais Orange le ferait si la Commune lui versait 200000 euros ! demande inacceptable.

Aujourd'hui il n'y a aucune avancée sur ce dossier !

La qualité du téléphone mobile devrait encore se dégrader dans les années à venir puisqu'il y a et qu'il y aura plus de demandes pour les mêmes équipements .

Le fait qu'orange refuse d'équiper un pylône existant traduit un réel mépris pour les Saint Paulois et la Commune de Saint Paul des Landes.

Devons-nous en rester là ?

C'est la question que je vous pose. Je vous invite à retourner avant le 3 mars 2017 le questionnaire joint, un par personne. Il peut être photocopié. Le nombre de bulletins retournés indiquera votre degré de satisfaction ou d'insatisfaction par rapport au fonctionnement du téléphone mobile à Saint Paul des Landes mais aussi votre volonté de vous faire entendre.

Jusqu'où faudra-t-il aller pour que les citoyens des territoires ruraux que nous sommes soient traités de la même façon que les autres ?

POLE SENIORS - LA SECURITE

Contre les cambriolages,
les bons réflexes !



Dans le cadre des animations du Pôle Seniors mises en place par la Commune et en partenariat avec le C.L.I.C. et le Gendarmerie, une réunion d'informations s'est tenue à la Mairie de Saint Paul des Landes.

La salle du Conseil municipal affichait complet car le sujet, portant sur la prévoyance, les précautions à

prendre mais aussi ce qu'il faut faire lorsque le cambriolage a eu lieu, est régulièrement réactivé par des actes de cambriolage dont des Saint Paulois sont les victimes.

L'exposé très clair et très détaillé des deux Gendarmes a porté essentiellement sur 3 thèmes :

- le premier indiquait ce qu'il est prudent de faire pour protéger son domicile :

- ° Protéger le domicile par un système de fermeture fiable
- ° Etre attentif aux clés, ne pas les laisser dans le pot de fleurs ou sous le paillason
- ° ne pas laisser rentrer quelqu'un chez soi sans être sûr de savoir qui c'est, à défaut demander l'identité, attention aux faux professionnels
- ° ne pas laisser des objets de valeur en évidence

- le deuxième thème portait sur ce qu'il faut faire lorsqu'on est absent de chez soi :

- ° ne pas donner d'informations sur les dates d'absences aux gens que l'on ne connaît pas, en particulier au téléphone
- ° il faut essayer de donner l'impression que le domicile est habité
- ° il ne faut pas laisser s'accumuler le courrier dans la boîte aux lettres
- ° il faut faire transférer la ligne téléphonique
- ° il faut signaler l'absence à la Gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances » des patrouilles pour surveiller le domicile alors sont organisées
- ° il faut signaler à la Gendarmerie tout fait suspect

- le troisième thème portait sur l'attitude à avoir si l'on a été victime d'un cambriolage :

- ° si l'on est présent pendant le cambriolage, il ne faut prendre aucun risque
- ° il faut appeler le 17 le plus vite possible



- ° il faut déposer plainte, ne pas oublier la carte d'identité
- ° il ne faut pas effacer ou détruire les traces et les indices avant que les Gendarmes arrivent
- ° si la carte bleue ou le carnet de chèques ont été volés, il faut faire opposition à la Banque
- ° il faut déclarer le vol à l'assurance

Les Gendarmes sont à votre service, ils peuvent réaliser une consultation de sécurité. L'appel en urgence se fait au 17 à toute heure du jour et de la nuit 24h/24.

Le Pôle seniors de la Mairie de Saint Paul des Landes est aussi à votre service.

**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :**

COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23

RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2016 a été marquée par une grande stabilité de l'équipe enseignante.

L'école accueille 154 enfants répartis de la manière suivante

Cycle 1

Classe	Effectif	Enseignante
PS	22	Madame Guichard
MS	23	Madame Lombard
GS	21	Madame Fournerie

Cycle 2

Classe	Effectif	Enseignante
CP	16	Madame Oribé
CE1	18	Madame Albessard
CE2	24	Madame Couderc

Cycle 3

Classe	Effectif	Enseignante
CM1	14	Madame Gualandi lundi et mardi et Madame Andria mercredi, jeudi, vendredi
CM2	24	Madame De Corbier

L'équipe comprend également Madame Syreigeol, maîtresse spécialisée, ainsi qu'une Auxiliaire de Vie Scolaire en classe de CM1 pour accompagner un élève en situation de handicap.



DÉPART À LA RETRAITE DE MARYSE LENVERS

Arrivée pour une période de 6 mois en 2010, Maryse LENVERS est finalement restée 6 années en qualité de cantinière à l'école de SAINT PAUL DES LANDES.

Six années passées au service des enfants de la commune à préparer au quotidien, avec passion et implication, les repas pour les enfants inscrits à la cantine scolaire.



Reconnue pour ses qualités de professionnalisme, d'enthousiasme, et de gentillesse, Maryse LENVERS s'était pleinement intégrée au sein de l'équipe des employées municipales.

Jean Pierre DABERNAT, les élus et ses collègues et ami(e)s lui ont souhaité une longue et très agréable retraite au cours d'une cérémonie qui s'est tenue le 16 septembre 2016 à la mairie.



ÉCOLE NUMÉRIQUE

Compte tenu de la rapide obsolescence du matériel informatique du groupe scolaire, les élus de SAINT PAUL DES LANDES ont décidé de le doter d'un matériel numérique éducatif performant pour pouvoir mener les activités indiquées dans les instructions officielles et permettre ainsi de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage.

Le service Cantal Ingénierie Territoire du Conseil Départemental, compétent dans le domaine du numérique éducatif a dressé un état des lieux et formulé des préconisations et des propositions de mise en œuvre de ce projet



d'école numérique.

Mme CARLUX, Inspectrice d'Académie, ainsi que la directrice du groupe scolaire ont également été consultées sur ce projet.



Le projet adopté consiste en la mise en réseau de l'ensemble des bâtiments scolaires, et l'équipement en matériel TICE (2 classes mobiles constituées de 10 PC et 10 tablettes, 4 tableaux interactifs, 4 vidéos projecteurs, 4 PC portables pour les enseignants).

Ce projet, d'un montant estimatif de 39 229 € HT (soit 47 074.80 € TTC) a été financé au titre de la DETR 2016 à hauteur de 50%.

FÊTE DE L'ÉCOLE

Les parents ont une nouvelle fois répondu en nombre à l'invitation des enfants et des enseignants à la Fête de l'Ecole 2016, ce moment très attendu des petits et des grands.

Il faut dire que cette année la fête de l'Ecole avait un singulier parfum de vacances : c'est en effet sous le soleil

de juillet qu'elle s'est déroulée dans une cours d'école bondée et surchauffée !!

Parfaitement organisée par l'association des parents d'élèves, le spectacle mis au point par l'équipe enseignante a été unanimement salué par des applaudissements nourris et un peu émus.



J TAP

Football, atelier nature, atelier Halloween.... mais aussi découverte de la lecture, atelier créatif, peinture, dessin ou rugby... les activités sont variées durant les Temps d'activités Péricolaires.

Sur la commune, les intervenants sont nombreux pour encadrer les enfants, et sont épaulés par des agents municipaux très impliqués.

La municipalité remercie toutes ces personnes pour leur fort engagement à l'occasion de ces animations programmées après les heures de classe.



Jean Pierre DELFAU avec les enfants de l'atelier Football



Jacques GALERY, vice président du Cantal Photo Club et habitant de SAINT PAUL DES LANDES a encadré avec Laetitia VEYRINES les élèves de CE2, CM1, CM2 pour une formation et initiation photographique.



Les enfants de l'Atelier Halloween



François DELRIEU a encadré l'atelier Découverte de la nature durant le printemps avec Carole DUFFAYET.



] RPE « Les P'tits Lou » : Une structure au service de la petite enfance

Le territoire d'activité du RPE « Les P'tits Lou » s'étale sur les 5 communes d'Ytrac, de Lacapelle Viescamp, d'Ayrens, de Sansac de Marmiesse et bien sûr de St Paul des Landes. Ce sont toutes des communes en plein développement : Ainsi le RPE profite à une centaine d'assistantes maternelles, à de nombreux parents et surtout un nombre croissant d'enfants en bas âge.

] L'ASSISTANTE MATERNELLE....

La nounou du passé devient peu à peu une professionnelle de la petite enfance et le RPE vient en soutien à cette professionnalisation. Au-delà de la garde de l'enfant, l'assistante maternelle contribue à son développement, à son éducation et à sa socialisation. Il faut dire que les jeunes enfants qui lui sont confiés passent souvent une grande partie de leur temps chez elle.

En 2016, le relais a choisi d'être coordinateur pour la formation continue des assistantes maternelles. L'animatrice n'a pas ménagé sa peine afin d'en expliquer l'intérêt, les thèmes proposés, où s'adresser, son financement...etc. Quelques unes d'entre-elles n'ont pas hésité à en profiter.

Mais le RPE a tenu d'informer les assistantes maternelles sur les réunions d'informations ayant lieu aux alentours de son territoire : « le pot, c'est rigolo » à St Mamet, ou « l'aménagement de l'espace jeu chez l'assistante maternelle » à Aurillac. Enfin, le relais propose également ses propres réunions d'information avec souvent un intervenant professionnel : « papa, maman, bébé : bienvenue chez nounou » animée par Patricia Denat, auteure ; Pascale Chauvac est venu pour parler éveil musical, justement à St Paul.

Enfin, L'animatrice se tient à disposition des assistantes maternelles pour répondre à toutes les questions qui se posent à elles dans l'exercice de leur métier et au fil du temps, elles ont su en faire leur référent de proximité.

] LES PARENTS...

Où s'adresser quand on veut faire garder son enfant ? A qui le confier ? Combien cela va-t-il coûter ? Comment établir un contrat de travail ? Et combien d'autres questions encore...? Imaginez l'angoisse de jeunes parents qui, en plus, vont devoir effectuer une première séparation avec leur petit ange.

C'est notamment pour eux que l'animatrice tient 2 fois par semaine une permanence à son bureau à Ytrac. Et ce n'est pas par hasard, si quelques fois ces permanences sont prises d'assaut au point d'organiser un accueil sur rendez-vous.

Ainsi, grâce à sa proximité, à la compétence de son animatrice, le RPE est devenu un lieu d'informations incontournable pour les parents.



] LES ENFANTS...

Les enfants restent la principale préoccupation du relais. Pour eux, le RPE met les bouchées doubles en proposant un programme varié et d'autant plus étoffé avec l'extension du temps de travail de l'animatrice intervenu au 1^{er} janvier.

Les haltes-jeux qui sont à la base même de l'animation permettent à de nombreux enfants de découvrir un nouvel espace de jeux et surtout plein de petits copains qu'ils vont parfois retrouver plus tard à l'école. C'est là, une première socialisation indispensable. A St Paul, elles ont lieu à la médiathèque tous les jeudis

Le RPE propose également des ateliers d'éveil : motricité, éveil musical ... celui de « bébé lecteur » à lieu 2 fois par trimestre à St Paul. Certes les places sont limitées pour des ateliers de qualité, mais c'est toujours complet.

Pour plus de découvertes, il est proposé aux enfants des sorties. Ainsi les enfants de St Paul ont pu découvrir le muséum des volcans à Aurillac, ils ont pu profiter de la « rando poussette » au Puech des Ouilles ou bien encore découvrir la Plantelière lors d'une rencontre inter relais. Enfin, s'il était 2 grands rendez-vous à ne pas manquer, c'est celui de la fête de la petite enfance qui a eu lieu à Ytrac au printemps d'une part et qui a rencontré un vif succès et, d'autre part la fête de Noël qui, après St Paul l'an dernier, s'est déroulée à Sansac, et qui a rassemblé également une multitude de petits pères Noël. Ces rencontres, qui rassemblent sur tout le territoire, créent un lien social indiscutable et permettent de mettre en avant la petite enfance.

] ET POUR 2017...

Bien sûr, le RPE va continuer à être un lieu d'informations de proximité. Bien sûr il va continuer à combler les enfants avec une animation toujours aussi riche et variée et sûrement d'autres nouveautés. Mais cette année, on fêtera les 10 ans d'existence du relais. L'occasion pour nous de mettre nos « bouts de chou » à l'honneur, mais aussi nounou, papa et maman. On profitera de « la fête de la petite enfance » à Ytrac pour souffler les bougies en compagnie bien sûr de tous les enfants du territoire. Un grand moment d'émotion...

Daniel DOLY

Président du RPE « Les P'tits Lou »



CONTACTER LE RELAIS :

N'hésitez pas à prendre contact avec le relais ; Audrey, l'animatrice sera ravie de vous accueillir à son bureau à Ytrac, ou, si vous préférez :

Par courrier : Mairie d'Ytrac, 4, avenue de la république
15130 YTRAC

Par téléphone : 06.73.54.59.40

Par mail : rpelesptitslou@gmail.com

Audrey et toute l'équipe gestionnaire du relais vous souhaite une très bonne année 2016 et particulièrement à tous nos « p'tits Lou »

AUTOMNALES 2016



Une nouvelle fois, le pari de programmer quatre pièces de théâtre ainsi qu'un spectacle théâtral pour les enfants a été relevé, et une nouvelle fois ce pari a été réussi pour les organisateurs de cette manifestation.

La douzième édition du festival de théâtre amateur « Les Automnales » s'est déroulée à la salle polyvalente du vendredi 21 au dimanche 23 octobre 2016.

Ce rendez-vous annuel, attendu par beaucoup de spectateurs mais aussi par de nombreuses troupes théâtrales locales, a rassemblé cette année encore plus de 300 personnes, novices ou amateurs habitués de cette manifestation.

Cette édition a été marquée par la première participation de la troupe d'adolescents d'Argentat « Les inséparables » qui ont montré à leurs aînés ainsi qu'à un public conquis que le talent n'avait pas d'âge et que leurs qualités et leur passion pour le théâtre étaient bien réels.

Les autres troupes qui se sont produites durant cette édition sont : Destination ailleurs, Arsenic et Patraque Théâtre.

Le spectacle théâtral du dimanche, joué devant un nombre d'enfants en hausse par rapport aux années passées, a été pour sa part animé par Jacques Bienvenu.

Info : La treizième édition du festival « Les Automnales » se déroulera les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 octobre 2017.

LES INSEPARABLES
Dans une comédie déjantée intitulée
«Vous avez dit TOC TOC ? »
de **Patrick RYCKMANS**
Primé aux festivals
Du veau de ville à Aurillac 2009/2011
Carcan Scene 2013/2014



FLORALIES 2016

La mairie de SAINT PAUL DES LANDES a organisé le dimanche 15 mai 2016 avec le soutien du Conseil Départemental du CANTAL, la septième édition des Florales des Landes.



Cette manifestation traditionnellement axée sur les produits de la nature, s'est déroulée toute la journée dans le bourg du village, qui est en quelques heures redevenu pour une journée un jardin coloré, odorant et animé.

Une quarantaine d'exposants (maraîchers, horticulteurs, paysagistes, rosieristes, décorations de jardin, poteries...) ont été une nouvelle fois fidèles à cette manifestation pour proposer le meilleur de leur production et pour dispenser les conseils indispensables pour assouvir la passion de très nombreux jardiniers.

Dès les premières heures du jour, et par un temps ensoleillé propice à la flânerie, une foule importante a parcouru les allées à la recherche des fleurs qui allaient embellir leur jardin et leur été.

Cette manifestation a été animée par le CPIE de Haute Auvergne, le SIVU Auze Ouest Cantal l'association des croqueurs de pommes du Cantal, ainsi que le SMOCE.

Toujours très impliqués durant cette manifestation, les membres de l'association Saint Pauloise Ré-Création ont fait une démonstration de vannerie.

Tout au long de la journée des animations autour de la nature du tri et du recyclage ont été proposées aux enfants, avec de nombreux cadeaux à gagner...

Le village gourmand et ses nombreux stands de vente de produits locaux et régionaux (fruits, légumes, fromages locaux, vin, asperges, fraises, conserves de canard...) a encore une fois fait le bonheur des gourmets.



] ANIMATIONS CULTURELLES

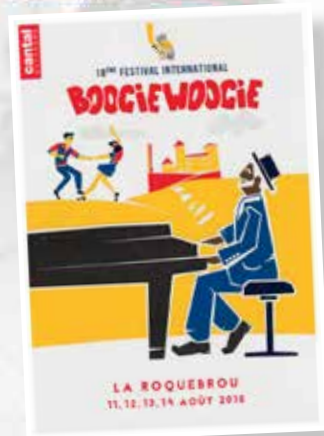
] CONCERT BOOGIE WOOGIE



Dans le cadre de la 18^{ème} édition du festival international de Boogie Woogie de Laroquebrou, la municipalité de Saint Paul des Landes a organisé un pique nique participatif animé par l'orchestre **Boogie Phil and The Wise Guys**, le dimanche 14 août 2016.

Ce concert, qui s'est déroulé sous un chaud soleil dans le jardin de la mairie, a réuni une cinquantaine de personnes, saint pauloises ou vacanciers, venue durant quelques heures partager leur repas ainsi que quelques notes de musique.

L'apéritif a été offert par la municipalité aux musiciens ainsi qu'à l'ensemble des personnes présentes.



] LE PÈRE NOËL EST REMONTÉ SUR SCÈNE !!



En partenariat avec la CABA, la FAL et l'imprimerie OSMOSE, la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES a organisé samedi 10 décembre 2016, pour la troisième année consécutive, une grande soirée «Le père Noël est un rocker» au profit du Secours Populaire.

Durant plus de trois heures les groupes aurillacois «Samba'Gage», «Rainbow Thunder» et «Les Commissaires Repriseurs» se sont

succédés sur scène, gratuitement, dans un grand élan de générosité.

Ils étaient accompagnés dans leur action par les techniciens de Love Mi tendeur.

Le principe de cette soirée exceptionnelle était simple : Une entrée = Un jouet = un enfant heureux

Tous les bénéfices de cette soirée et tous les jouets récoltés ont intégralement été reversés au Secours Populaire.

Pour nous aussi, élus saint paulois... « tout ce qui est humain est nôtre !!!! »



Les Expositions

La médiathèque La GRANGE qui fêtera bientôt ses 10 ans, est le lieu idéal pour accueillir les expositions. Depuis sa mise en place en 2007, plus de 60 artistes s'y sont relayés mois après mois pour faire découvrir leur passion, pour promouvoir leur art, leur façon de voir la vie, pour mettre en lumière leur talent.

Photographes, peintres, sculpteurs, collectionneurs... Sa raison d'être est toujours de promouvoir la création artistique locale dans un environnement dédié et conçu pour recevoir les artistes, tous les artistes.

Alors si vous aussi vous souhaitez profiter de ces installations pour mettre en avant votre talent, pour promouvoir ou faire découvrir votre passion singulière, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Marie ou les élus en charge des affaires culturelles.

Marie Claire BONHOMMET « Ethnicity et Eruptions Volcaniques »
18 janvier au 11 Mars 2016



Après des études d'art et de graphisme à Nantes et Angers, Marie-Claire BONHOMMET a passé quinze ans à Londres, puis trois ans à Barcelone.

Proche de la nature et des hommes, attirée par la diversité des cultures, elle a beaucoup voyagé dans de nombreux pays (Mexique, Brésil...) qui sont à chaque fois pour elle une source d'inspiration évidente. La « Terre-Mère la guide et l'inspire » comme elle aime à dire... Elle utilise d'ailleurs pour ses oeuvres les substances naturelles comme le sable, le bois, le brou de noix, le mica.



Mareze
12 mars au 30 avril 2016



Femme passionnée et passionnante, Mareze est une artiste aux très nombreuses facettes puisqu'elle est à la fois auteure, conteuse, violoniste, peintre et sculptrice...



Son exposition « L'éclectisme ethnique » a fait la part belle aux œuvres sculptées et à la peinture et nous a entraîné dans un voyage abstrait au pays des contes et des légendes, d'où elle aime tirer l'inspiration qui anime sa faculté créatrice.



Résidents de l'accueil de jour des ESAT de l'ADAPEI d'Aurillac
13 mai au 17 juillet 2016

C'est la seconde fois que les œuvres des résidents de l'accueil de jour des ESAT de l'ADAPEI d'Aurillac sont exposées à la médiathèque La Grange.

Cette exposition, composée de sculptures et de peintures, a été remarquable tant par sa beauté que par les messages qu'elle entendait véhiculer.

Les résidents, artistes, en situation de handicap nous ont donné non seulement un aperçu de leur créativité et de leur talent artistique mais aussi une belle leçon de vie, de respect et de tolérance.

Une intégration par l'art que la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES voulait promouvoir une nouvelle fois.





Nos enfants ont du talent
30 août au 28 septembre 2016



Les travaux de peinture, dessin, et photographie réalisés par les enfants durant les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) au cours de l'année scolaire 2015-2016 ont été exposés à la médiathèque La Grange du 30 août au 28 septembre 2016



Une exposition visant à saluer le sens de la créativité des enfants et pour honorer les nombreux adultes bénévoles qui s'investissent sans compter durant ces activités organisées par la municipalité après le temps scolaire. Ces TAP ont été animés par Jacques GALERY et Arlette CHIVA.



Adrienne CALMONT
12 octobre au 30 novembre 2016

Très attirée par la photographie depuis sa jeunesse, cette habitante d'Espinat s'est vraiment plongée dans l'art photographique au contact du Cantal Photo Club qu'elle a rejoint il y a quelques années. Elle a ainsi pu partager sa passion avec l'ensemble des membres de cette association, approfondir sa technique au gré des différentes sorties du club, et faire de belles rencontres très enrichissantes.



Elle a beaucoup œuvré au travers de sa passion, pour promouvoir l'entrée de la photographie dans les couloirs du Centre médico Chirurgical d'Aurillac, afin de permettre également aux personnes hospitalisées de voyager, l'espace d'un court moment, au gré des plus belles prises de vue des membres de l'association.

Une photographe de talent et au grand cœur pour une première exposition très réussie et fort appréciée.



]

Nos sportifs Saint-Paulois se distinguent

La jeunesse saint-pauloise a le sourire et peut être fière de ses résultats . Dans de nombreux domaines, les enfants de la commune se sont imposés par leur qualité, leur engagement et leur passion.

Toutes nos félicitations pour leurs exploits.

Céline et Héroïse FRESQUET Championnes du Limousin de Rugby avec les Amazones



C'est en septembre 2007, en pleine coupe du monde de rugby en France que les saint-pauloises Céline et Héroïse FRESQUET ont intégré l'école de rugby du Rugby Club des Landes, après avoir découvert ce sport quelques mois plus tôt dans le cadre du programme Scolarugby.

Revêtues du maillot vert et noir, elles ont gravi toutes les catégories de l'école de rugby en démontrant pour ce sport de réelles prédispositions physiques et techniques alliées à une farouche envie de progresser.

Elles ont depuis lors brillé dans toutes les catégories, justifiant par là même la qualité et le sérieux de la formation dans cette école de rugby labellisée, et l'aptitude des éducateurs à intégrer de nombreuses filles dans ce sport.

Comme plusieurs filles de leur âge, Céline et Héroïse FRESQUET ont ensuite intégré à compter de 2013 l'équipe des Amazones, qui rassemble depuis une dizaine d'années sous la bannière des clubs de Saint Paul des Landes et de Saint Simon, des filles de 15 à 18 ans pour des compé-

titions qui leurs sont réservées.

Elles ont mis tout leur talent, leur technique et leur forte implication au service de cette équipe et sont devenues championnes du Limousin à deux reprises (2015 et 2016), championnes du sud ouest en 2015 (vice championnes en 2016), et ont brillé avec leurs co-équipières en phase finale du championnat de France où elles se sont classées 7^{ème} en 2015 et 6^{ème} en 2016.

Entre temps elles ont également brillamment représenté le collège de Laroquebrou et le lycée Emile Duclaux en devenant par deux fois vice-championnes de France avec ces établissements.

Fortes de plusieurs sélections en équipe du limousin et en équipe inter-comité, Céline et Héroïse ont logiquement été repérées cette année pour leurs qualités rugbystiques et ont été sélectionnées en mai dernier pour un stage de détection au Centre National du Rugby de Marcoussis parmi les 50 meilleures joueuses françaises de leur âge.

Une juste récompense pour ces filles aux qualités humaines remarquables et unanimement appréciées et un grand honneur pour les Amazones, leur encadrement, les éducateurs qui les ont cotoyées depuis 2007, mais aussi pour le RC des Landes, leur club formateur.

Mathilde ESTAMPE

La passion du Twirling bâton



Membre des Digitales d'Ytrac depuis onze ans, Mathilde ESTAMPE est à 18 ans une virtuose du Twirling.

Cette passion, elle l'a attrapée lorsque toute petite elle voyait évoluer les majorettes lors des fêtes de SAINT PAUL DES LANDES.

Depuis lors, sa passion, ses qualités et son travail régulier lui ont permis de décrocher, au printemps 2016, le titre de championne d'Auvergne. Elle s'est ensuite particulièrement distinguée, à Vichy, le 3 juin 2016 lors de championnats de France très disputés, en se classant brillamment à la seconde place.

Une épreuve prestigieuse qu'elle disputait pour la première fois, et à laquelle elle aimerait bien pouvoir de nouveau participer en 2017...

Solène DELPY

Une Saint-Pauloise championne du cantal «Nanaraquettes»



La saint-pauloise, Solène DELPY, a remporté le tournoi féminin départemental Nanaraquettes en 2016.

En disposant de Sophie FEIRRERA sur le score de 6/1 – 7/6, elle s'est non seulement octroyée le titre départemental de sa catégorie, mais elle s'est également qualifiée pour aller représenter le Cantal et son club de cœur des bords de Cère lors des phases régionales qui ont eu lieu à Aubières début septembre 2016.

Une brillante saison et un titre qui récompensent un club et tous les entraîneurs et éducateurs qui ont entouré Solène depuis plus de cinq ans.

Cette saison, elle a aussi participé sur les terrains de Laroquebrou ou de Saint Paul des Landes au championnat départemental par équipe dans le team féminin roquais. Ses performances régulières lui ont permis d'engranger les points nécessaires pour parvenir au classement 30-1 ces derniers mois.

Une très belle performance unanimement saluée qui fait de Solène un réel espoir du tennis cantalien.

Valentin CHAZETTE

Comme un poisson dans l'eau !!



A seize ans, le saint paulois Valentin CHAZETTE est un nageur qui s'entraîne 4 à 5 fois par semaine dans son club de l'ASPTT Aurillac où il est licencié depuis huit ans en arrivant à concilier sa passion avec ses études au Lycée Monnet d'Aurillac.

Et quand il n'est pas dans l'eau, il s'entraîne musculairement pour développer un peu plus sa technique des bras et du haut du corps en s'obligeant à une stricte hygiène de vie.

Et le travail paye... jugez en plutôt. Lors des championnats départementaux d'hiver le 20 novembre dernier, il s'est imposé dans les catégories 100 et 200 mètres dos, et 50 et 400 mètres nage libre, repoussant très loin derrière lui une concurrence importante et souvent bien plus âgée.

Ces performances font de lui l'un des meilleurs nageurs régionaux dans sa catégorie d'âge, et il a démontré tout son potentiel lors des championnats régionaux de Bellerive sur Allier les 3 et 4 décembre dernier.

] MEDIATHEQUE LA GRANGE

] « Par Monts et par Mots »

Dans le cadre du douzième festival de lecture musicale du CANTAL, « Par Monts et par Mots » la médiathèque de SAINT PAUL DES LANDES a accueilli mercredi 2 mars 2016, la Compagnie du SI pour un spectacle musical intitulé « Les Gourmands disent ».

Un spectacle placé sous le signe de la gourmandise et du chocolat qui a permis de dédramatiser le plaisir de manger et à mis l'eau à la bouche à toutes les personnes présentes à la médiathèque ce soir là.



] Lecture Publique Isabelle PEUCHLESTRADE



Dans le cadre de sa saison culturelle 2016, la médiathèque La Grange à SAINT PAUL DES LANDES a accueilli le vendredi 5 février 2016, la comédienne et auteur Isabelle PEUCHLESTRADE pour une lecture publique de son dernier ouvrage « En corps (dé)liés » publié aux éditions Edilivre..

Ce livre est une histoire d'amour profonde entre une mère, atteinte de la maladie d'Alzheimer, et sa fille qui chemine à ses côtés avec tendresse, délicatesse et colère.

En 36 pages d'une écriture subtile, incarnée et délicate, l'écrivain a arpenté le douloureux chemin de l'absence et de la perte, a restitué avec force et émotion ces moments de bascule, quand la maladie

qui grignote la mémoire fait accoster aux rivages du bout de notre aide.

Cette lecture publique a été suivie d'une présentation de l'association « France Alzheimer 15 » et d'un échange avec ses représentants sur cette maladie dégénérative encore tabou, qui touche de très nombreuses personnes et bouleverse de très nombreuses familles en France.



] Exposition « Les chefs-d'oeuvre de Marcel Pagnol en bande-dessinée »

Enfant dans le sud de la France, Marcel Pagnol vouait un amour incommensurable à son père, surtout lorsque celui-ci s'improvisait chasseur de bartavelles.

L'idée de porter la grande œuvre classique « La Gloire de mon père » en BD est née de la rencontre entre Nicolas P a g n o l , petit-fils de l'auteur, et les scénaristes Serge Scotto et Eric Stoffel.



Une dizaine de panneaux didactiques de ce livre, adapté en bande dessinée par Morgan Tanco, ont été exposés à la médiathèque du 22 février au 10 mars 2016.

Une façon originale pour beaucoup de redécouvrir ce grand succès populaire de Marcel Pagnol...

] Le Comité des Fêtes et d'Animation

Le but de l'association «Comité des fêtes et d'animations» est de développer l'animation sur le territoire de la commune, d'organiser les fêtes et manifestations en liaison avec la municipalité et les différentes associations de la commune.

Le comité des fêtes a voulu cette année s'associer aux autres associations à l'occasion du Téléthon. Pour cette manifestation, l'association de chasse de SAINT PAUL DES LANDES a fait griller de délicieuses châtaignes et l'Amicale des Parents d'Elèves a proposé de succulentes pâtisseries réalisées par les parents d'élèves.

L'ensemble des bénévoles espère réitérer l'expérience avec les autres associations de la commune.

PROJETS 2017

11 février : Carnaval suivi d'une soirée dansante

18 mars : Poule farcie

23.24.25 juin : Fête patronale

17 sept : vide grenier

26 novembre : Bourse aux jouets

LE BUREAU SE COMPOSE DE :

Adrien BARRIE : Président

Stéphane DRACON en remplacement de Véronique GAUZINS - vice-président

Magali DRACON : secrétaire

Valérie PAUCOT : secrétaire-adjointe.

Véronique GAUZINS en remplacement d'Isabelle TABEL Trésorière

Séverine BARRAL en remplacement de Nathalie MOISSINAC trésorière-adjointe.

Nathalie MOISSINAC : Trésorière adjointe

Et tous les bénévoles très actifs : Séverine, David, Stéphane, Josiane, Alexis, Céline, Guillaume, Muriel, Jean-Luc.



ACCA

En 2016, l'ACCA de SAINT PAUL DES LANDES a une nouvelle fois eu la lourde tâche d'organiser le 6^{ème} concours de meutes sur lièvres les 23 et 24 janvier 2016 en partenariat avec les deux communes de Ayrens et Teissières de Cornet.

Ce fut un réel succès du point de vue de l'organisation, des conditions météorologiques et de la fréquentation car le public est venu en très grand nombre.

En ce qui concerne le gibier, et suite à la baisse de la population de chevreuils le quota a été revu à la baisse passant ainsi de 15 à 12.

Si la population de lièvres est demeuré stable, tout comme celle des faisans et des perdreaux, les nuisibles et notamment les renards sont en hausse ce qui cause quelques dégâts dans les poulaillers.

Le nombre de sociétaires est enfin en hausse.

Le président Jean Louis CAQUOT adresse ses sincères remerciements aux membres du conseil d'administration, aux chasseurs qui œuvrent pour que les manifestations soient réussies, ainsi qu'aux nombreux convives qui font l'honneur d'être présents notamment lors de la soirée « Cochon à la broche ».



Enfin le président remercie tout particulièrement les propriétaires terriens et les agriculteurs qui autorisent les chasseurs à fouler leurs terres afin d'assouvir une passion singulière... celle de la chasse.

Composition du bureau :

Président : Jean Louis CAQUOT

Vice Président: Gerard VEYSSIERE

Trésorier: Olivier CHEYVIALLE

Secrétaire: Laure CAQUOT

Membres: Kevin BRAY, Jacques LAFEUILLE, Vincent HIJANO, Michel SEVERAC, Patrick MAZIC



CONCOURS DE MEUTES SUR LIÈVRES 2016



Une nouvelle fois, le territoire de la commune de SAINT PAUL DES LANDES a accueilli la 6^{ème} édition du concours de meutes sur lièvres « Le bouquin du Meyrou ».

Parfaitement organisée par les membres de l'ACCA de SAINT PAUL DES LANDES les 23 et 24 janvier 2016, cette édition a vu concourir 22 meutes d'ariégeois, de bassets, de griffons et autres briquets, venues sur les terres saint-pauloises pour promouvoir, dans un esprit chaleureux et courtois, un mode de chasse spécifique, qui met le chien au centre des préoccupations.

Une édition très réussie, à laquelle a participé un public nombreux et qui a été remportée par deux meutes cantaliennes : David Delpuech de Menet et Thierry Robert de Trizac.



L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'année 2016 a débuté comme chaque année avec le traditionnel quine de l'école qui est toujours un succès grâce à tous les parents d'élèves et leurs familles pour la plus grande joie de toute l'équipe.

Le 1^{er} juillet, les enfants de l'école de Saint Paul des Landes ont offert un spectacle coloré et rythmé sous un beau soleil. Le 30 octobre, le « vide ta chambre » a connu un beau succès avec 35 participants et de nombreux visiteurs. L'association a participé avec l'association de chasse au téléthon organisé par le comité des fêtes le 3 décembre 2016.

Malgré une présence timide des parents, la motivation de l'équipe est toujours là pour permettre le financement des sorties prévues par les enseignants et pour proposer un spectacle de Noël aux enfants.

En 2017

- **Quine** = samedi 18 février 2017
- **Fête de l'école** = vendredi 30 juin 2017
- **Vide ta chambre** = 29 octobre 2017

Le Bureau

Présidente : Magali DRACON

Vice-président : Audrey BOUSQUET

Secrétaire : Aurélie FLOTTE

Secrétaire adjointe : Sophie PICARD

Trésorière : Aurélie SALESSE

Trésorier adjoint : Jérôme ALAZARD



COMITÉ FNACA SAINT PAUL-SANSAC-YTRAC

L'année 2016 a été pour nous tous une année bien remplie. Notre souci essentiel est de partager des moments d'amitié et de loisirs mais aussi de commémorations dans le cadre du devoir de mémoire qui incombe à tout combattant.

L'année 2016 a débuté par la dégustation de la galette des rois au foyer d'Ytrac. L'assemblée générale s'est également tenue à Ytrac en présence de Monsieur le Maire et le repas annuel qui a eu lieu au restaurant de la Gare s'est déroulé dans la plus parfaite convivialité.

La sortie annuelle s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse à Blagnac où nous étions nombreux et ravis.

En collaboration avec le comité de Saint Cernin, de nombreux membres de notre comité ont participé à une croisière sur le Rhin au mois d'octobre, et sont revenus avec des souvenirs plein la tête.

Le début de l'année 2017 sera marqué par la traditionnelle galette des rois qui précédera l'assemblée générale programmée cette année à SAINT PAUL DES LANDES. Ce moment important de la vie de notre association sera suivi du repas annuel.

La commémoration du 19 mars sera encore un moment important et le plus grand nombre doit y participer, afin de ne pas se laisser confisquer ce « cessez le feu » que

certain voudraient supprimer !!

L'année 2016 a vu le décès de deux des nôtres : Lucien Goubelle et Emile Loche. Nous perdons là deux amis et nous adressons à leurs familles nos pensées les plus émues.

Nous pensons également à tous nos malades et formulons le vœux que 2017 soit une année meilleure pour eux.

Bonne année à tous... soyons plus que jamais solidaires et amis !!!



ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES



L'année 2015 marquera l'Histoire de l'EFS (Etablissement Français du Sang) comme elle marquera l'histoire de notre pays, avec les attentats perpétrés en janvier et novembre. Dans ces conditions extrêmes l'EFS a montré la solidité de son organisation. A aucun moment les équipes soignantes n'ont manqué de produits sanguins. Tout l'EFS, du prélèvement (40000 dons supplémentaires) à la qualification, à la préparation et à la distribution, s'est fortement mobilisé montrant son intégration dans la chaîne de notre système de Santé. L'EFS, les receveurs remercient les associations de Donneurs de Sang et leurs bénévoles qui œuvrent pour promouvoir le DON et améliorer les conditions de collecte pour les 1 645 325 donneurs qui se sont présentés en 2015. Mais l'EFS investit également dans l'avenir : il accorde une place importante à la recherche, avec un budget de 22 millions d'€ pour 19 équipes regroupant 155 chercheurs qui s'investissent vers des thérapies génétiques entre autre.....

Et sur le plan local que s'est-t-il passé en 2016 : ce sont 467 donneurs reçus dans nos collectes, identique à celui de 2015, mais St Paul et Sansac ont vu le nombre de

leurs collectes réduit à 2 suite à des collectes dont le nombre de donneurs était inférieur à

30 et jugées par l'EFS comme non rentables (ceci se pratique sur tout le territoire) malgré les efforts des bénévoles pour promouvoir le don.

Mobilisons-nous pour retrouver au plus vite nos 3 collectes et pour cette cause si essentielle qu'est le don de sang, don de VIE. Voilà pourquoi nous lançons encore un appel à votre générosité dans ce geste citoyen envers les malades : 1 million grâce à vous sont soignés chaque année et ils vous disent MERCI.....



A vos agendas :

Ytrac 3 janvier, 28 février, 2 mai, 25 juillet, 17 octobre.

Sansac : 7 février, 5 septembre.

AG le jeudi 16 mars 2017 à Sansac 18h30.

St Paul : 13 mars, 2 octobre.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



L'association de gymnastique volontaire de Saint Paul des Landes a vocation à s'adresser au plus grand nombre : juniors, adultes, seniors, hommes, femmes, Saint Paulois ou des villages voisins.

Nos licenciés pratiquent des activités variées, de bien-être, ludiques et conviviales. Chacun progresse, mais à l'écoute de son corps, avec des animatrices formées et diplômées à cette démarche éducative.

L'association compte environ 90 adhérents qui se retrouvent 2 fois par semaine aussi bien pour les seniors que pour les adultes pour pratiquer dans la bonne humeur les diverses activités proposées.

Quel que soit votre âge, à n'importe quel moment de l'année, vous pouvez rejoindre notre association. Avant de vous engager, nous vous proposons de venir faire un essai gratuit.



HORAIRES

2 séances de Gym pour les seniors : les mercredi et vendredi de 9h à 10h à la salle des fêtes de St Paul.

3 séances de Gym pour les juniors et adultes : les mardi de 19h45 à 20h45 (step) et de 20h45 à 21h45 et vendredi de 19h45 à 20h45.

] FOOT

UNION SPORTIVE
CÈRE ET LANDES



L'union sportive Cère et Landes compte 180 licenciés pour la saison 2016/2017 avec comme entraîneurs Julien DELFAU et Nicolas MAFFRE pour les deux équipes seniors, qui comptent 50 joueurs et qui évoluent en Excellence et en 1^{ère} Division.

L'équipe féminine Seniors à 8 est entraînée par Stéphane DRACON et Vanessa MURATET et compte un effectif de 16 joueuses.

Le club compte également une équipe de vétérans (encadrés par Bruno BATTISSE), une équipe de futsal (encadrée par Vincent MAS) qui évolue durant la trêve hivernale et deux arbitres officiels (Robert VIALARD, Cyril MARQUES)

L'école de foot compte pour sa part 80 licenciés.

La partie « Foot animation » comprend les enfants de 6 à 11 ans : la responsable est Florence BRASSEUR.

La section « Foot Jeunes » comprend les ados de 12 à 18 ans ; le responsable est Christophe ESTAMPE. Les trois équipes sont encadrées par Christophe ESTAMPE, Jean-François LUGOL, et Pascal DELPY (U 12-13) ; Christian GUILLAUME, Eric SALACROUP, Frédéric MANAUD (U14-15) et Jean-Pierre DELFAU, Stéphane COULON, Patrick BILLOUX, et Gérard GASTAL (U 16-18).

Les co-présidents remercient les municipalités de Saint Paul des Landes, Laroquebrou, Lacapelle-Viescamp, pour leur aide financière, matérielle et pour la mise à disposition des stades, ainsi que les conseillers départementaux pour leur soutien.



Ils remercient également les sponsors pour leur implication (équipements et insertions publicitaires), ainsi que les dirigeants, parents, joueurs, joueuses pour leur implication au sein du club.

Le calendrier 2016/2017 est distribué depuis fin novembre 2016. Merci de réserver un bon accueil aux dirigeants, joueurs et joueuses du club lors de leur passage.

Bonne année 2017 à toutes et à tous

Alain PEYROU

] L'ECOLE DE FOOT

L'école de foot et la section jeunes de l'Entente Cère et Landes ont organisé le samedi 16 avril 2016 un déplacement à Bordeaux pour voir un match de ligue 1 Bordeaux contre Angers. Les 81 enfants et



adultes ont vu un match très spectaculaire remporté 3 à 1 par Angers.



] PROJET : SALLE DE CONVIVIALITÉ AU STADE DE FOOT

Le projet d'une salle de convivialité à proximité du stade de football, travaillé par les élus en liaison avec les responsables du club de l'USCL, devrait déboucher dans les prochains mois sur la construction d'un local d'une superficie de 100 m² dans le prolongement des vestiaires actuels.

Ce projet sera financé par une subvention de la Fédération Française de Football, octroyée, en marge du championnat d'Europe 2016, afin de favoriser le développer le football amateur.



ASSOCIATION DE PÊCHE



L'Association Agréée de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de Laroquebrou regroupe 12 communes dont Glénat, Lacapelle-Viescamp, Laroquebrou, La Segalassière, Montvert, Omps, Pers, St Etienne, St Gérons, St Paul des Landes, St Saury et Siran.

Son Conseil d'Administration composé de 15 membres œuvre sous plusieurs formes comme la réouverture de berges, la restauration de frayères à truites, de ruisseau ou l'alevinage pour compenser le manque de reproduction.

Nos finances dépendent essentiellement de la vente de permis de pêche. Nous sommes environ 400 adhérents ce qui ne reflète pas le nombre réel de pêcheurs bien supérieur. Alors essayez de prendre votre permis sur votre commune où sur internet en choisissant bien **l'AAPPMA de Laroquebrou**.

Tout pêcheur adhère à une AAPPMA en prenant son permis de pêche ce qui lui permet s'il le souhaite de participer activement à la vie associative en s'engageant à faire des heures de bénévolats.

Si nous ne nous occupons pas de nos affaires personne ne le fera à notre place ; rien ne vaut ainsi des acteurs au plus près du terrain pour mettre en pratique les connaissances acquises au fil des années.

Plus nombreux nous serons et plus de travaux nous ferons, nos rivières et ruisseaux ont besoin de nous pour



les entretenir.

Nous recherchons des pêcheurs passionnés, motivés, respectant les lois et les poissons, si cela vous correspond rejoignez nous !

En 2017 le ruisseau d'Auze ne sera plus en réserve, un secteur compris entre le pont de Gresse et le ruisseau des Camps sera en NO-KILL pour préserver la ressource comme sur la Cère du camping au barrage de Nèpes.

Nous allons nous doter d'un site internet pour promouvoir la pêche, nos actions ainsi que notre territoire à fort potentiel touristique.

Soyons exemplaires en respectant les riverains, les propriétaires et la nature

Bonne pêche à tous

Yves Turquet
Président

RE-CREATIONS

Peinture, dessin, vannerie, cartonnage, couture..... L'activité est débordante au sein de l'association Ré-Créations, et les nouveaux ateliers mis en place ces dernières années rencontrent un vif succès.

L'association répond ainsi à une demande croissante des habitants de la commune et du canton en matière de loisirs créatifs, d'activités manuelles et esthétiques permettant des relations intergénérationnelles.

Les activités se déroulent tous les jours de semaine dans un local, accessible à tous, situé au deuxième étage de la mairie.

L'association Ré-Créations organise également le traditionnel marché de Noël dont la 11^{ème} édition a réuni les 17 et 18 décembre 2016 plus de 30 exposants dans la salle polyvalente.



Une exposition sera organisée en 2017 pour présenter les travaux des adhérents des différents ateliers.

Ces différentes activités sont bien sûr ouvertes à tous.



HORAIRES :

PEINTURE ET DESSIN : lundi soir de 20h30 à 22h30 et mercredi soir de 18h à 20h
CARTONNAGE : mardi soir de 19h à 21h
VANNERIE : jeudi soir de 18h à 20h
COUTURE : vendredi de 18h30 à 20h30

ILS ANIMENT LES ATELIERS :

PEINTURE DESSIN : Serge JACQUEMART
VANNERIE : Jean Claude SIREYSOL
COUTURE : Alexandra BENONIE
CARTONNAGE : Guylaine SANNIER-LAIR

LE RUGBY CLUB DES LANDES SAISON 2015-2016 : UNE « FABRIQUE DE CHAMPIONS »...



En cette saison 2015-2016, la politique de formation des jeunes et d'ouverture au rugby féminin du Rugby Club des Landes était récompensée par de belles réussites sportives : l'équipe fanion, constituée de nombreux jeunes joueurs formés au club remportait sur la pelouse du stade de Brive, un superbe titre de champions du Limousin de 1^{ère} série. Quant aux féminines

de l'équipe cadette des amazones, elles étaient de nouveau championnes du Limousin avant d'obtenir un titre de vice-championnes du Sud-Ouest avant de se classer 6^e au plateau final du championnat de France.

Ces belles aventures sportives rayonnent sur toute la région du Saint-Paul et le pays du Cantalès, car, avec plus de 150 licenciés, le Rugby Club des Landes a une vocation fédératrice qui va bien au-delà des limites de notre commune pour accueillir les jeunes amateurs de rugby venus de tout l'Ouest du département.

Le principal objectif de notre association reste en effet de continuer à mobiliser toute l'énergie humaine et les moyens matériels nécessaires pour accueillir au mieux tous les jeunes des environs qui souhaitent découvrir les plaisirs de ce sport et partager son sens du collectif. C'est la voie que nous avait tracée, le fondateur du RCL, notre ami Georges MAURY qui nous a malheureusement

quittés en ce printemps 2016, un grand bonhomme à l'enthousiasme communicatif.

Cette énergie qu'il a mis pendant plus de 30 ans au service de la jeunesse de notre région doit nous encourager à poursuivre notre travail de bénévoles. Même si les difficultés économiques des collectivités, des entreprises et des familles nous obligent à fonctionner avec des budgets de plus en plus restreints...les bénévoles du RCL ne manquent pas d'énergie. Pour eux, rien ne vaut plus cher que le sourire d'un gamin qui vient de marquer un essai, les cris de joie des goûters du samedi, ou les joies d'une victoire partagée avec ses copains dont on gardera des images pour toute une vie...

Le RCL tient également à remercier tous les partenaires du club qui le soutiennent fidèlement dans un contexte difficile et à souligner les efforts de la commune auprès de ses différentes associations avec une mention particulière pour l'excellent travail d'entretien des terrains, des abords et des lieux de vie du club réalisés par les services municipaux.

Alors si vous ou vos enfants veulent mieux connaître le Rugby Club des Landes, n'hésitez pas à nous solliciter :

Le Président du RCL : Jean-Luc DONEYS (04.71.46.40.25).

Le responsable de l'Ecole de Rugby : Géraud MAURY (04.71.62.94.06).

Le Responsable de l'Entente cadet-junior : Sébastien MALLETT (04.71.46.44.35).

La Responsable des « amazones » (féminines cadettes) : Dominique PICARROUGNE (04.71.46.05.67).



Animations 2017

Programme des animations de la commune de SAINT PAUL DES LANDES pour l'année 2017
Ce programme est donné à titre indicatif et est susceptible de modifications, soit par la municipalité, soit par les associations organisatrices d'événements.

Dates	Evènement
7 janvier	Voeux à la population
5 février	Repas des aînés
10 février	Quine du RCL
11 février	Grand carnaval suivi d'une soirée tapas-concert
15 février	Exposition Lost On The Lot dans le cadre du festival de BD d'Aurillac
16 février	Conférence – Regards historiques sur le Moyen Orient : de l'antiquité à aujourd'hui -par Chantal Chauvet
18 février	Quine de l'École organisé par l'APE
25 février	Soirée des vétérans de l'USCL
8 mars	Festival de lecture musicale
18 mars	Soirée dansante Poule Farcie organisée par le Comité des Fêtes
30 mars	Atelier Éveil sonore et musical du RPE avec Pascale Chauvac
1 ^{er} avril	Repas dansant du RCL
10 avril	Don du sang
14 mai	8ème édition des Florales des Landes
23-24-25 juin	Grande fête patronale
30 juin	Fête de l'École
8 juillet	Cochon à la broche organisé par l'ACCA
17 septembre	Vide grenier organisé par le Comité des Fêtes
2 octobre	Don du sang
20-21-22 octobre	13 ^{ème} édition du Festival de Théâtre amateur « Les Automnales »
29 octobre	«Vide ta chambre» organisé par l'APE
26 novembre	Bourse aux jouets organisée par le Comité des Fêtes
16-17 décembre	Marché de Noël organisé par Ré-Créations



Élections

L'année 2017 sera marquée par deux scrutins nationaux



Elections présidentielles :
23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives :
11 et 18 juin 2017

